



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mars 2024 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N° 1**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Aÿse TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUÏ par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2121-8 et L 2312-1,
- Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal,
- Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- Considérant que le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les communes de 3 500 habitants et plus,
- Vu le rapport présenté sur les orientations budgétaires,

**1-** Après en avoir délibéré, **décide**, de prendre acte que le Débat d'Orientations Budgétaires sur la base d'un rapport sur les budgets principal et annexes de l'exercice 2024 qui interviendra au Conseil Municipal du 8 avril 2024.

2 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 MARS 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 11 MARS 2024

*D1-07032024*

# 1-Débat d'Orientations Budgétaires 2024

## Préambule

Imposé aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée délibérante.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il vise à améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante et permet aux élus de s'exprimer sur la situation financière de la collectivité.

Le DOB constitue donc une étape impérative avant l'adoption du budget primitif.

Le DOB porte sur les opérations du budget principal et sur celles des budgets annexes.

L'information doit contenir des éléments sur l'environnement général, l'évolution des masses budgétaires, les grandes orientations de la politique budgétaire, la prospective budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République prévoit la densification du contenu du document. Les communes de 10 000 habitants et plus doivent faire état dans le débat d'orientations budgétaires de la structure de l'évolution des dépenses et des effectifs, avec mention de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

# I – Le contexte de l’élaboration du budget municipal 2024

## A-Loi de finances pour 2024 – Cadrage des finances publiques

### 1-Contexte macroéconomique

#### a- Prévisions

Le gouvernement a bâti son budget pour 2024 en projetant initialement une croissance économique de 1,4% (1% en 2023) et une inflation moyenne de 2,6 % (4,9% en 2023). L'évaluation de la croissance vient d'être réévaluée à 1%.

#### b- Trajectoire des finances publiques – Projection du déficit public et contribution attendue des collectivités à la compression de ce dernier

Le déficit public serait de 4,3% du PIB en 2024 (4,9% en 2023).

La loi de programmation des finances publiques prévoit à l'horizon 2027 un retour du déficit public français sous 3%.

L'Etat est à l'origine de l'essentiel du déficit public actuel mais ne peut ramener seul le ratio consolidé français sous 3%. Pour y parvenir sans révision significative de l'investissement, les collectivités devraient compresser leurs dépenses de fonctionnement de 0,5% par an en volume. Cet objectif est assigné sans incitation ou sanction.

Le pacte de stabilité prévu par les traités européens limite l'endettement public à 60% du PIB.

L'endettement public serait de 109% en 2024 (comme en 2023).

Il est à noter que les collectivités portent 70% des investissements publics et que leur dette représente 10% de la dette publique. L'Etat porte 10 % des investissements publics et sa dette représente 80% de la dette publique.

### 2-Dispositions relatives aux collectivités locales intéressant la commune

#### a- Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF du bloc communal est abondée à hauteur de 320 millions d'euros ayant pour objet de couvrir le relèvement de la DSU (+140 millions d'euros) et de la DSR (+150 millions d'euros) ainsi qu'un tiers de la croissance de la dotation d'intercommunalité.

#### b- FCTVA

Les crédits alloués au FCTVA passent de 6,7 milliards en 2023 à 7,1 milliards d'euros en 2024. Cela est notamment lié à l'éligibilité des aménagements de terrains (terrassements, plantations, ...) écartés lors du passage à l'automatisation de la gestion du FCTVA, les dépenses mandatées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 étant éligibles.

La loi de finances précise que le préfet prendra en compte le caractère écologique des projets lors de la fixation des taux de subvention pour la DETR et la DSIL afin que les opérations d'investissement favorisant la transition écologique puissent bénéficier d'un taux de subvention majoré.

**c- Reconduction du fonds vert**

Le fonds vert était doté initialement de 2,5 milliards d'euros en autorisation d'engagement soit 500 millions d'euros de plus qu'en 2023. 500 millions d'euros étaient réservés à la rénovation énergétique des écoles et 250 millions d'euros à l'élaboration des plans climat-air-énergie territoriaux. Le gouvernement vient d'annoncer un plan d'économie de 10 milliards d'euros qui devrait toucher les politiques environnementales. Il est donc possible que le fonds vert en subisse les impacts.

**d- DETR**

Afin d'améliorer la transparence des décisions préfectorales d'attribution de subventions, la loi de finances prévoit que la liste des projets recevables mais non retenus par le préfet soit communiquée à la commission des élus pour la DETR jusqu'à présent informée des seuls projets sélectionnés.

**e- Maintien de la majoration de la dotation titres sécurisés**

La Dotation Titres Sécurisés indemnise les communes de la délivrance de titres d'identité sécurisés. Pour encourager la réduction des délais de délivrance des titres, des majorations exceptionnelles de DTS avaient été octroyées, la DTS ayant été portée de 70 millions d'euros à 100 millions d'euros. La loi de finances pour 2024 maintient ces 100 millions d'euros.

**f- Amortisseur Electricité**

Les collectivités qui payent leur électricité plus de 250 euros le MWh en bénéficieront. Au-delà de ce seuil, l'Etat prendra en charge 75% des surcoûts.

Cette aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs. L'Etat compensera directement les fournisseurs.

**g- Budget vert**

Le compte administratif 2024 des communes de plus de 3 500 habitants appliquant l'instruction M57 devra comprendre une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Celle-ci portera sur les seules dépenses d'investissement, distinguera les dépenses contribuant à la transition écologique et **sera présentée conformément à un modèle restant à fixer par arrêté ministériel.**

**h- Transfert de la police de la publicité extérieure**

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a transféré aux maires l'intégralité de la police de la publicité extérieure à partir de 2024 ; 2,5 millions de DGD compenseront les charges supplémentaires induites par ce transfert du pouvoir de police. Le montant du transfert correspond à la base de rémunération du personnel Etat à la veille du transfert.

## B- Un contexte de tension sur les finances locales

### 1- Des efforts de gestion antérieurs dynamités par l'évolution subie des dépenses de fonctionnement

#### a- Le processus de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagé sur du moyen terme

La Ville s'est inscrite durant le précédent mandat dans une dynamique d'économies sur la section de fonctionnement pour compenser la baisse des recettes de fonctionnement initiée par l'Etat par sa politique de redressement des comptes publics (baisse massive de DGF).

Elle a également conduit une politique très volontariste de désendettement afin de réduire l'encours.

Il en a résulté une meilleure santé financière de la collectivité qui a permis d'absorber l'impact de la crise sanitaire ainsi que la revalorisation des salaires des agents de catégorie C générée par l'augmentation générale du point d'indice et l'augmentation sans précédent du coût des fluides résultant du contexte géopolitique.

#### b- Une dynamique favorable soulignée par la Chambre Régionale des Comptes

La Chambre Régionale des Comptes a engagé fin 2021 un contrôle des comptes de la Ville de Tulle. Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes a été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 11 avril 2023.

Le rapport de la Chambre ne relève aucune anomalie majeure sur la gestion municipale depuis 2015. Il note les efforts de gestion effectués sur la période de contrôle et indique que la situation de la Ville s'est constamment améliorée au fil des exercices contrôlés. Il relève la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur la période ainsi que la réduction significative de la dette.

### 2- Effet ciseau : depuis 2023, les dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes

#### a- Des dépenses de fonctionnement difficilement compressible à court terme

En 2023, les charges à caractère général ont été fortement impactées par l'évolution des dépenses liées aux fluides : énergies (+ 355 K€ en électricité, + 134 K€ en chauffage).

La collectivité a pu bénéficier de l'amortisseur électricité qui a permis la prise en charge par l'Etat d'une partie des surcoûts tarifaires des énergies.

De même, les charges de personnel ont augmenté du fait des revalorisations successives du point d'indice : + 3,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 supposant une prise en compte en année pleine de cette revalorisation en 2023 et + 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 soit 240 000 € de dépenses supplémentaires à considérer sur l'exercice du fait de ces mesures réglementaires.

#### **b- Des recettes de fonctionnement progressant moins fortement que les dépenses**

En 2023, l'évolution des recettes de fonctionnement de la collectivité a résidé dans l'augmentation des bases des impôts locaux notamment. Une légère augmentation de la DSU a également été observée.

Il en a résulté une dégradation de la capacité d'autofinancement de la collectivité et de sa capacité à investir.

La collectivité doit composer avec la complexité de cette situation pour poursuivre la mise en œuvre des orientations politiques.

### **3- La construction du budget 2024**

Le projet de budget 2024 sera élaboré de façon à :

- assurer la continuité de l'action municipale en limitant autant que possible les charges de fonctionnement
- poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement qui doit être revu pour prendre en compte le nouveau contexte.

#### **a. Nécessité de juguler l'effet ciseau sur la section de fonctionnement**

Le projet de budget 2024 sera marquée par une progression inédite de la masse salariale alors même que les effectifs demeurent constants. Celle -ci s'explique par la conjugaison de plusieurs mesures gouvernementales :

- dispositions réglementaires afférentes à la revalorisation du point d'indice des agents : revalorisation appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à considérer en année pleine.
- augmentation du traitement indiciaire de cinq points pour l'ensemble des agents.

- refonte des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B en début de carrière.
- attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents pouvant y prétendre.

S'agissant des fluides notamment gaz et électricité, la fluctuation des cours conjuguée aux aléas climatiques rend très complexe l'évaluation des charges relatives aux énergies. La détente sur les prix constatées au second semestre 2023 ainsi qu'un hiver plutôt clément jusqu'à présent devraient entraîner une dépense globale inférieure aux prévisions du BP 2023. Des résultats plus précis seront donnés lors de l'approbation du compte administratif mais tout laisse penser que l'évolution des dépenses sur ces postes est en voie de ralentissement. C'est un facteur important car la collectivité ne pourra vraisemblablement plus prétendre à l'amortisseur électricité du fait de l'évolution de la mise en œuvre du dispositif.

L'évolution des recettes de fonctionnement résulte de la seule évolution des bases de taxe foncière à hauteur de 3,9 %. Les marges de manœuvre que la collectivité avait dégagées jusqu'à présent grâce aux efforts de gestion de la collectivité sont fortement réduites.

**b. Maintenir un plan d'investissement compatible avec l'autofinancement actuel et le niveau de dette**

Le niveau d'investissement pour la fin du mandat devra être redéfini au vu des objectifs et de la situation budgétaire de la collectivité. Le niveau d'autofinancement 2024 sera en baisse, il est probable que cette tendance se confirme sur l'exercice 2025. La ville doit donc prendre en compte ce nouveau contexte pour redéfinir ses niveaux d'investissement et préserver dans son plan pluriannuel d'investissement ce qu'elle qualifie de « projets incontournables ». Ce terme vise en particulier les opérations de maintien à niveau du patrimoine de la ville, mais aussi les projets environnementaux.

## II- Budget Ville

Le BP 2024 comprendra la reprise des résultats antérieurs. Ceux-ci sont en cours de validation avec le trésorier. Ils sont néanmoins connus avec suffisamment de précision pour être intégrés dans les présentes orientations budgétaires

### A- Résultats 2023 et affectation

#### 1- Les résultats de l'exercice 2023

##### a- Fonctionnement

❖ **Dépenses : 18 052 K€**

Le tableau ci-après présente les crédits par chapitre entre le prévu 2023 et la réalisation.

Chapitre	Prévu	Réalisations
011 - Charges à caractère général	4 317 051	3 465 259
012 - Charges de personnel	10 631 126	10 619 930
023 - Virement à investissement	2 736 407	
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 091 124	1 038 997
65 - Autres charges de gestion courante	2 440 604	2 378 678
66 - Charges financières	626 605	530 734
67 - Charges exceptionnelles	33 481	18 075
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 876 398</b>	<b>18 051 673</b>

##### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3 465 K€**

Les dépenses les plus importantes de ce chapitre concernent l'électricité, le chauffage, les fournitures, le carburant, les prestations de service, le matériel pour les travaux en régie, les frais de maintenance. Le niveau des dépenses réalisées est inférieur aux prévisions de 852 K€ en particulier sur les énergies.

##### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 10 619 K€**

Il est précisé qu'ont été absorbées dans ce chapitre les dépenses résultant de l'augmentation de 3,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2022 soit + 170 000 € au titre de l'exercice 2023, les dépenses résultant de l'augmentation de 1,5% du point d'indice au 1<sup>er</sup>

juillet 2023 soit + 70 000 €, les dépenses afférentes aux mesures spécifiques « bas de grille » s'appliquant aux agents de catégorie C et B en début de carrière.

Par ailleurs, des évolutions résultent de l'exécution des lignes hors paie : titres restaurant, participations au financement des cotisations garanties complémentaires.

#### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 378 K€**

Les dépenses inscrites à ce chapitre concernent notamment les participations obligatoires, les subventions allouées aux associations ainsi que les participations à divers organismes.

Le montant des subventions versées aux associations au titre de l'année 2023 s'élève à 725 K€. Les participations aux budgets annexes s'élèvent à 881 K€ (40 K€ pour la CDE, 292 K€ pour la restauration, 48 K€ pour le centre d santé et 502 K€ pour le CCAS).

#### **Chapitre 66 – Charges financières : 530 K€**

Les charges financières évoluent au regard de l'évolution des taux d'intérêts et de l'emprunt réalisé au titre de l'exercice dans un contexte d'investissement spécifique.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 18 K€**

Il s'agit de titres annulés sur des exercices antérieurs.

#### **Recettes : 20 628 K€**

Chapitre	Prévu	Réalisations
002 - Excédent de fonctionnement antérieur	1 125 221	
013 - Atténuations de charges	149 613	145 611
042 - Opérations d'ordre entre sections	411 960	271 057
70 -Produits de services	1 702 356	1 709 764
73 - Impôts et taxes	4 977 594	4 973 717
731 - Fiscalité locale	9 945 364	9 977 883
74 - Dotations et participations	3 356 159	3 347 548
75 - Autres produits de gestion courante	191 495	190 552
76 - Produits financiers	200	288
77 - Produits exceptionnels	16 436	11 877
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 876 398</b>	<b>20 628 297</b>

#### **Chapitre 70 – Produits des services : 1 710 K€**

Sur ce chapitre sont comptabilisées en majeure partie les recettes de stationnement, des remboursements de frais par la communauté d'agglomération ou des produits du CRD.

La réalisation des recettes 2023 concerne pour les postes les plus importants :

- Tulle Agglo : 847 K€ contre 738 K€ en 2022
- Stationnement : 467 K€ contre 471 K€ en 2022

- Conservatoire de musique et de danse : 138 K€ contre 141 K€ en 2022
- Divers remboursements et redevances : 23 K€
- Remboursement de frais de personnel : 43 K€
- Mise à dispositions associations : 34 K€
- Redevance occupation du domaine public : 47 K€

#### **Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 974 K€**

Ce chapitre concerne principalement :

- Attribution de compensation de la communauté d'agglomération pour 4 707 K€
- DSC : 111 K€
- FPIC : 156 K€

#### **Chapitre 731 – Fiscalité locale : 9 978 K€**

Ce chapitre concerne principalement :

- Impôts : 9 012 K€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 362 K€
- Taxe sur la consommation d'électricité : 450 K€
- Droits de place : 139 K€
- Emplacements publicitaires : 15 K€

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 3 348 K€**

Ce chapitre comprend :

- Dotation forfaitaire : 2 068 K€
- DSU : 345 K€
- DNP : 257 K€
- Participations : 296 K€
- Recettes de l'agglomération (Chambon, CRD, ...) : 204 K€
- Compensations de taxes : 154 K€

#### **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 191 K€**

Ces recettes proviennent principalement des locations de patrimoine communal.

#### **Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 12 K€**

Il s'agit là essentiellement des ventes (en particulier des ventes de véhicules et matériels des services techniques) en grande majorité aux enchères, d'annulation de titres antérieurs ainsi que des recettes provenant des remboursements de sinistres par les assurances.

**Le budget Ville devrait donc dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 3 708 K€ et un excédent final (couverture de l'investissement déduit) de 437 K€.**

## Investissement

❖ **Dépenses : 9 303 K€**

Chapitre	Prévu	Réalisations
<b>001 - Déficit d'investissement antérieur</b>	1 104 267	
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	411 960	271 057
<i>041 - Opérations d'ordre dans la section</i>	625 666	294 192
<b>10 - Fonds affectés à l'investissement</b>	2 482	2 481
<b>16 - Emprunts et dettes</b>	2 104 111	2 100 207
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	647 731	340 878
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	351 000	43 691
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	2 189 846	1 528 865
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	6 407 469	4 721 131
<b>26 - Participations et créances rattachées</b>	3 000	0
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>13 847 532</b>	<b>9 302 502</b>

Les principales dépenses d'équipement 2023 sont :

- 4 344 K€ pour la Cité de l'accordéon et des patrimoines
- 221 K€ pour l'acquisition de matériel de transport dans le cadre du renouvellement du parc automobile
- 439 K€ pour les acquisitions courantes : matériel et logiciels informatique, matériel et outillage technique, mobilier, matériel de photocopie, acquisitions et restaurations d'œuvres
- 147 K€ pour les travaux dans les écoles
- 166 K€ pour les travaux de réhabilitation de la mairie
- 96 K€ pour les travaux de réhabilitation du centre technique municipal
- 118 K€ pour l'aménagement des places Maschat Roosevelt
- 81 K€ pour la modernisation de l'éclairage public des stades
- 208 K€ pour la mise en œuvre du programme Action Cœur de Ville

Les reports s'élèvent à 1 872 K€.

❖ Recettes : 8 542 K€

Chapitre	Prévu	Réalisations
021 - Virement à section investissement	2 736 407	
024 - Produits des cessions	125 064	
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 091 124	1 038 997
041 - Opérations d'ordre dans la section	625 666	294 192
10 - Fonds affectés à l'investissement	2 200 317	2 166 746
13 - Subventions d'investissement	4 052 175	2 082 834
16 - Emprunts de dettes	3 016 779	2 959 610
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>13 847 532</b>	<b>8 542 379</b>

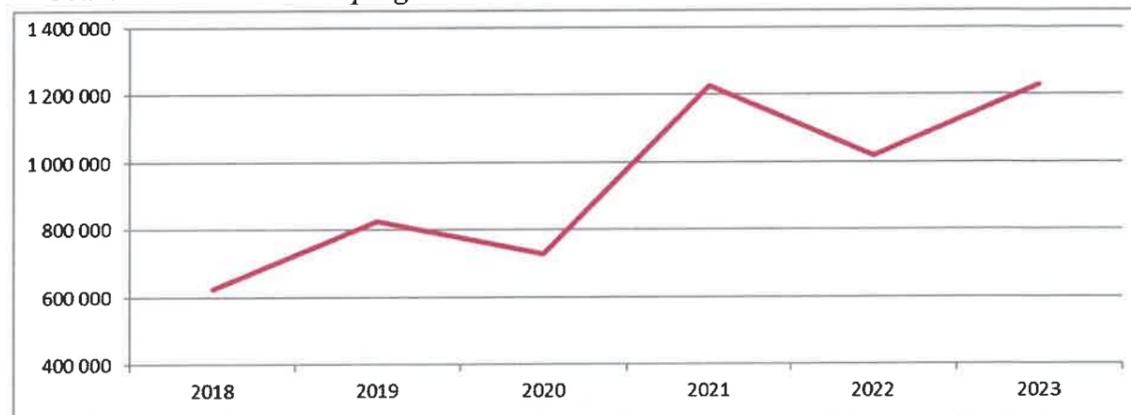
En 2023, la collectivité a appelé un emprunt de 2 960 K€.

**b- Les indicateurs financiers**

• **Evolution de l'épargne**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	3 597 413	3 447 729	3 172 258	3 666 047	3 485 996	3 867 845
Epargne brute (capacité d'auto-financement)	2 911 620	2 788 934	2 620 058	3 174 247	3 037 342	3 332 686
Epargne nette	622 556	824 837	728 858	1 225 647	1 017 575	1 228 575

*Courbe d'évolution de l'épargne nette*



• **Evolution de l'encours de dette**

Fin 2023, l'encours de dette est de 19 127 K€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	24 285 971	21 996 908	20 032 811	16 848 695	17 609 405	19 127 198

Au vu des éléments susmentionnés, la capacité de désendettement est de 5.74 années fin 2023.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	8.34	7.89	7.65	5.31	5.80	5.74

**Le budget Ville devrait dégager un déficit d'investissement sur l'exercice de 3 702 K€ (reports compris). Il sera entièrement couvert par l'excédent de fonctionnement qui est supérieur à cette somme.**

## **B-Orientations budgétaires 2024**

La construction du budget 2024 devra prendre en compte l'inflation annoncée autour des 2,6%. Le coût de l'énergie (notamment électricité) va à nouveau fortement peser sur les dépenses courantes mais selon toute vraisemblance, il ne devrait pas dépasser le montant inscrit au BP 2023, malgré la perte d'éligibilité de la commune aux boucliers tarifaires.

Concernant les charges de personnel, il devra également assumer la poursuite de la mise en œuvre des évolutions réglementaires mais aussi des décisions prises en début de mandat concernant la rémunération des agents.

La croissance forte et conjuguée des charges de personnel et d'énergie va mécaniquement réduire la capacité d'autofinancement. Dans le même temps, les recettes stagnent ou progressent peu. Préserver les équilibres du budget et la capacité à investir sans trop s'endetter nécessite donc de compresser les dépenses de fonctionnement.

Dans ce cadre, la lettre de cadrage budgétaire adressée aux services pour recenser les besoins de crédits 2024 sollicitait une nouvelle recherche d'économies et/ou a minima une stagnation des prévisions de dépenses. Il a également été demandé aux services de procéder à une évaluation précise de l'ensemble des recettes pouvant être perçues par la collectivité tant en fonctionnement qu'en investissement (produits des services, subventions, partenariats, ...).

Le budget 2024 de la Ville devra donc être élaboré de façon à :

- assurer la continuité de l'action municipale en limitant autant que possible les charges de fonctionnement
- poursuivre la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement au regard des contraintes actuelles en maîtrisant son stock de dette.

### **1- La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement pour 2024 devrait s'équilibrer autour de 21 080 K€.

La construction budgétaire à ce stade résulte du travail conduit avec les services municipaux et des données issues de la loi de finances pour 2024.

Les notifications des dotations et les informations fiscales ne sont pas connues à ce jour et sont estimées au regard de la loi de finances.

### a- Recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
013 - Atténuations de charges	163 619	162 814	248 761	388 946	207 062	145 611	123 000
70 - Produits des services	1 333 466	1 850 741	1 497 610	1 639 524	1 756 390	1 709 764	1 410 735
73 - Impôts et taxes	14 116 384	13 541 997	13 426 475	14 038 023	14 388 433	4 973 717	4 990 773
731 - Fiscalité locale						9 977 883	10 198 916
74 - Dotations et participations	3 584 781	3 699 898	3 722 310	3 433 328	3 427 129	3 347 548	3 349 558
75 - Autres produits gestion courante	168 958	166 820	124 061	110 143	147 026	190 552	152 594
76 - Produits financiers	0	114	0	133	168	288	200
77 - Produits exceptionnels	212 961	58 106	97 250	83 317	415 693	11 877	5 000
<b>TOTAL REEL HORS EXCEDENT</b>	<b>20 687 585</b>	<b>19 580 169</b>	<b>19 480 490</b>	<b>19 116 467</b>	<b>20 341 901</b>	<b>20 357 240</b>	<b>20 230 776</b>
002 - Excédent							437 279
<b>TOTAL REEL</b>	<b>20 687 585</b>	<b>19 580 169</b>	<b>19 480 490</b>	<b>19 116 467</b>	<b>20 341 901</b>	<b>20 357 240</b>	<b>20 668 055</b>
042 - Ordre	349 651	344 568	188 244	345 947	237 222	271 057	411 859
<b>TOTAL</b>	<b>21 135 048</b>	<b>19 929 820</b>	<b>19 825 058</b>	<b>19 304 711</b>	<b>20 579 124</b>	<b>20 628 297</b>	<b>21 079 914</b>

#### Chapitre 70 Produits des services

Comme chaque année, ces recettes feront l'objet d'une estimation prudente calée sur le niveau du réalisé de l'année 2023.

#### Chapitres 73 Impôts et taxes et 731 Fiscalité locale

Le produit des impôts locaux va progresser de 3,9% environ conformément au taux d'évolution des bases fiscales adopté par la loi de Finances. Les bases fiscales avaient augmenté de 7,1% en 2023.

Il n'est pas prévu à ce stade de faire varier les taux d'imposition des deux taxes foncières.

- taxe sur le foncier bâti : 49.59 %
- taxe sur le foncier non bâti : 79.00 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.89 %

L'augmentation des recettes fiscales est estimée à 300 000 € environ. Elle va peser sur le contribuable alors qu'elle ne suffit pas à compenser l'évolution globale des dépenses de fonctionnement.

La recette afférente à l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales sera perçue en 2025, la première mise à l'impôt intervenant en 2024. Cette recette n'a pas vocation à faciliter les équilibres budgétaires mais à favoriser une dynamique commerciale.

- L'attribution de compensation versée par la communauté d'Agglomération est globalement stable mais il faut tenir compte de la baisse annuelle de 1/15<sup>ème</sup> sur le remboursement de la dette voirie.
- Le FPIC reversé par la communauté d'agglomération  
La Ville peut espérer une recette de 169 K€ sur ce poste.

Le niveau de recettes attendue en 2024 est de 4 991 K€ pour le 73 et 10 199 K€ pour le 731 soit un total de 15 402 K€.

#### Chapitre 74 Dotations et participations

L'enveloppe nationale de DGF va augmenter. Elle passe de 90 millions l'an dernier à 140 millions. La ville devrait bénéficier donc bénéficier d'une progression de sa dotation en provenance de l'Etat notamment sur la DSU.

Dans l'attente de la notification du montant des dotations, l'hypothèse de travail du DOB est posée sur une stabilité (voire une progression de quelques dizaines de milliers €) des dotations de l'Etat.

Le niveau de recettes attendue en 2024 est de 3 350 K€.

#### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ces recettes concernent les redevances et loyers. Le niveau de recettes attendue en 2024 est de 153 K€.

#### Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ces recettes qui proviennent de l'assureur statutaire de la collectivité et de la participation des agents au financement des titres repas sont évaluées à 123 K€.

#### **b- Dépenses de fonctionnement**

Dépenses Réelles de fonctionnement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
011 - Charges à caractère général	3 072 935	3 308 006	3 150 972	3 257 826	3 983 317	3 465 259	3 894 098
012 - Charges de personnel	10 322 129	10 385 967	10 215 950	10 459 669	10 355 751	10 619 930	11 071 280
65 - Autres charges gestion courante	2 410 772	2 372 306	2 452 391	2 273 433	2 294 390	2 378 678	2 409 162
66 - Charges financières	678 437	568 930	519 417	463 348	476 145	530 734	677 013
67 - Charges exceptionnelles	97 587	35 107	179 616	59 894	173 181	18 075	62 853
<b>TOTAL REEL</b>	<b>17 979 151</b>	<b>16 581 860</b>	<b>16 670 316</b>	<b>16 518 346</b>	<b>17 282 785</b>	<b>17 012 676</b>	<b>18 114 406</b>
023 - Virement à inv							1 838 572
042 - Ordre	1 046 800	837 594	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	1 126 936
<b>TOTAL</b>	<b>19 221 393</b>	<b>17 628 660</b>	<b>17 507 910</b>	<b>17 206 821</b>	<b>18 518 575</b>	<b>18 051 673</b>	<b>21 079 914</b>

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

En 2024, le montant des dépenses à caractère général est estimé à 3 894 K€ contre 3 465 K€ réalisé en 2023 et 3 983 K€ réalisé en 2022.

La section de fonctionnement est impactée par la poursuite de l'augmentation des charges de gestion courante. La collectivité a pu prétendre en 2023 à l'amortisseur électricité, dispositif permettant à l'Etat de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des collectivités locales. Ce dispositif a pris effet dans la mesure où la collectivité payait plus de 180 € le MWh. L'Etat a pris alors en charge la moitié du prix de l'électricité dépassant ce seuil et le fournisseur a diminué la facture du montant correspondant à l'aide de l'Etat, ce dernier compensant directement ce montant auprès du fournisseur.

L'amortisseur électricité est reconduit en 2024 mais les conditions permettant d'y prétendre ont été revues : ce dispositif prend désormais effet dans la mesure où la collectivité paie plus de 250 € le MWh. L'Etat prend alors en charge 75% du prix de l'électricité dépassant ce seuil. La collectivité ne pourra donc probablement plus en bénéficier.

### **Chapitre 012 – Charges de personnel**

La dépense est estimée à 11 071 K€.

La gestion des crédits affectés aux charges de personnel s'effectue au vu des besoins résultant de la mise en œuvre des orientations politiques mais aussi de l'évolution de l'environnement territorial et du service public à rendre, ces aspects devant être conjugués avec la gestion globale du budget de la collectivité. Le chapitre est fortement impacté par l'application d'une nouvelle revalorisation du point d'indice : + 1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 supposant une prise en compte en année pleine de cette revalorisation en 2024 soit 70 000 € de dépenses supplémentaires à considérer sur l'exercice.

Il est à noter également :

-la poursuite de l'application en 2024 de la mise en place des mesures spécifiques « bas de grille » générant 1 à 9 points d'indice supplémentaires pour les agents de catégorie C et B concernés ce qui représente une dépense de 20 000 €

-l'octroi de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui représente une dépense de 135 000 €.

-Il est précisé que le décret relatif aux taux de cotisations maladie et vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales a été publié le 31 janvier 2024. Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux passe à 31,65 % (contre 30.65%). La hausse de ce taux sera compensée au titre de l'année 2024 par une baisse du taux de la cotisation d'assurance maladie applicable aux rémunérations versées aux mêmes agents, ce dernier étant fixé à 8,88 % (contre 9.88%). L'augmentation du taux CNRACL sur 2024

avait été estimée à 58 000 €. Elle est donc compensée au titre de l'année 2024 mais cette dépense sera néanmoins à considérer à compter de 2025.

A ces mesures réglementaires s'ajoute l'attribution de la prime pouvoir d'achat aux agents pouvant y prétendre soit 252 agents tous budgets confondus ce qui représente 161 000 € dont 146 000 € sur le budget Ville.

La revalorisation du régime indemnitaire des agents actée en 2020 et lissée sur cinq exercices prend effet pour la dernière année pour un coût de 18 000 €.

Enfin l'impact du GVT est évalué à 40 000 €.

Au total, les crédits consacrés à la rémunération des personnels (chapitre 012) devraient progresser de près de 460 K€ alors que les effectifs globaux sont stables.

Concernant la stratégie pluriannuelle des ressources humaines définissant les enjeux et les objectifs de la politique de ressources humaines à conduire au sein de la collectivité, les lignes directrices de gestion afférentes ont été formalisées en 2021 et depuis cette date, de nombreux dossiers ont été instruits. Le récapitulatif est annexé en fin de rapport (Annexe 1 au ROB ville).

### Effectifs

La collectivité emploie des agents statutaires, des contractuels de droit public, des contractuels de droit privé (agents recrutés dans le cadre de contrats aidés, agents recrutés sur les SPIC gérés en régie).

#### Evolution des effectifs en 2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les effectifs sont répartis comme suit :

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
<b>Ville</b>	226	34	1	261
<b>Restauration</b>	3	3	0	6
<b>Parkings</b>	1	0	2	3
<b>Centre de Santé</b>	3	4	0	7
<b>CCAS</b>	9	1	11	21

<b>Total</b>	242 dont 9 agents CCAS soit 233 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	42 dont 1 agent CCAS soit 41 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	14 dont 11 agents CCAS soit 3 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	298 dont 21 agents CCAS soit 277 agents Ville (budget principal et budgets annexes)
--------------	--	---	--	---

Comparatif des effectifs entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 1<sup>er</sup> janvier 2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les effectifs de la collectivité étaient de 304 répartis comme suit :

	Agents statutaires	Agents contractuels de droit public	Agents contractuels de droit privé	Total
<b>Ville</b>	223	33	2	258
<b>Restauration</b>	5	2	0	7
<b>Parkings</b>	1	0	2	3
<b>Centre de Santé</b>	2	6	0	8
<b>CCAS</b>	8	3	11	22
<b>Total</b>	239 dont 8 agents CCAS soit 235 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	44 dont 3 agents CCAS soit 41 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	15 dont 11 agents CCAS soit 4 agents Ville (budget principal et budgets annexes)	298 dont 22 agents CCAS soit 276 agents Ville (budget principal et budgets annexes)

Concernant les effectifs de la Ville, il est observé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- une augmentation du nombre d'agents statutaires soit (+ 3)
- une diminution du nombre d'agents contractuels de droit public (-2)

-une baisse du nombre d'agents contractuels de droit privé (-1). Les agents de droit privé sont ceux recrutés au sein du SPIC Parkings. Il n'y a plus d'agents en contrat aidé sur le budget Ville. La collectivité accueille depuis novembre 2023 un apprenti au sein de la direction sport éducation jeunesse. Les autres agents de droit privé sont les agents intervenant sur les différentes missions du chantier d'insertion qui bénéficient de contrats aidés.

Les effectifs de la collectivité tous budgets confondus sont stables. Le nombre d'agents statutaires augmente et celui du nombre d'agents contractuels baisse.

## Statistiques Ville de Tulle et Budgets annexes 2024 (hors CCAS)

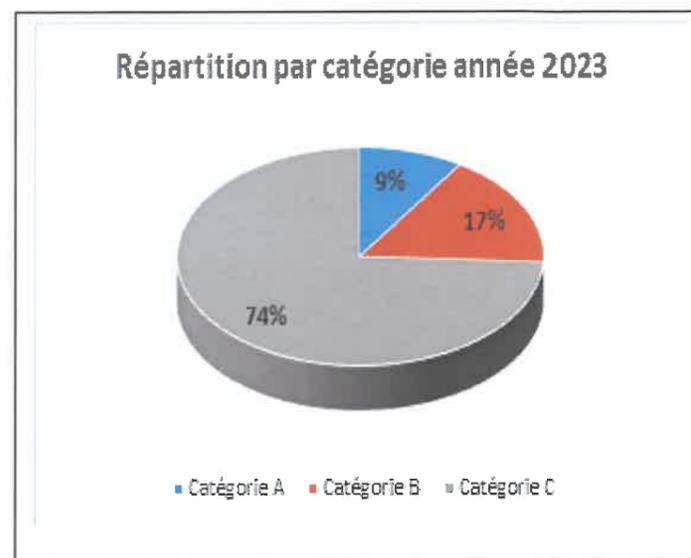
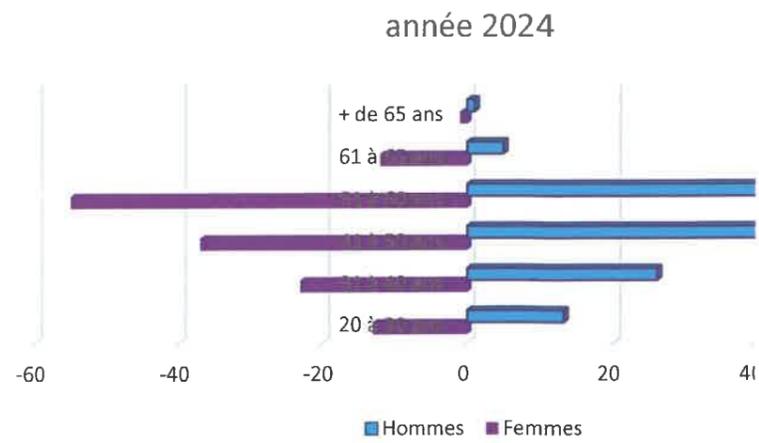
Répartition H/F    Hommes :    140  
                          Femmes :    137

Tranche d'âges	Femmes	Hommes
20 à 30 ans	13	13
31 à 40 ans	24	26
41 à 50 ans	32	42
51 à 60 ans	54	53
61 à 65 ans	14	5
+ de 65 ans		1
	<b>137</b>	<b>140</b>

Age moyen :                    46,52

### Répartition par catégorie :

Catégorie A	25
Catégorie B	46
Catégorie C	205
Sans catégorie	1



La structure des effectifs fait l'objet de l'annexe 2 du présent ROB.

## Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines

Le travail afférent à la gestion prévisionnelle des ressources humaines se poursuit. Les projections sont fluctuantes du fait notamment des évolutions réglementaires résultant de la réforme des retraites et de l'instauration du dispositif de cessation progressive d'activité.

### Détail des dépenses de personnel

#### Traitement indiciaire

Le point d'indice a augmenté de 1,5% avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Le coût afférent est de 133 200 € en année pleine pour la collectivité.

#### Le Régime indemnitaire

Une augmentation des primes est appliquée en 2024 conformément au protocole afférent à la revalorisation du régime indemnitaire acté début 2020.

Ainsi, comme en 2023, le régime indemnitaire des agents de catégorie C augmente en 2024 de 5 € brut, celui des agents de catégorie B de 3 € et celui des agents de catégorie A de 1.50 € soit une charge globale pour la collectivité liée à cette revalorisation de 18 000 € pour cet exercice.

Pour faire suite à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la prime de fin d'année ne sera plus versée. Le montant de cette dernière est proratisé et ce dernier est intégré mensuellement à l'IFSE.

#### La NBI

Montant	Nombre de points	Nombre d'agents concernés
49.23	10	23
73.84	15	16
98.46	20	5
123.07	25	8
147.68	30	1

La NBI est versée, au sein de la collectivité, dans le cadre de l'exercice par les agents des missions suivantes : accueil pour au moins la moitié du temps de travail, encadrement d'une équipe technique comptant au moins cinq agents, fonctions de direction, encadrement d'un service administratif requérant une technicité en matière de gestion des ressources humaines, de gestion financière, de gestion immobilière et foncière, directeur d'un conservatoire, d'un musée, régisseur.

### Heures supplémentaires

En 2023, 6 678 heures supplémentaires ont été réalisées contre 7 483 heures en 2022 (budget principal et budgets annexes).

1 263 heures ont été récupérées et 5 415 heures ont été rémunérées.

### **Formation**

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 prévoit que les collectivités définissent des lignes directrices de gestion en matière de stratégie RH.

Elles comptent plusieurs thématiques parmi lesquelles la formation.

La concertation est organisée au sein de groupes de travail comptant un élu, des représentants de la direction générale, des représentants du personnel et des agents des différentes directions et services de la collectivité.

Le budget 2024 prévu pour les actions de formation est stable. La cotisation CNFPT est maintenue à 0.9% de la masse salariale annuelle soit environ 60 000 €.

Des crédits visant à financer les formations dispensées par d'autres organismes que le CNFPT sont prévus au chapitre 011 pour un montant de 30 000 € dans la continuité des exercices précédents.

### Point sur la mise en œuvre du plan de formation

Le plan de formation a été construit à partir du projet de mandat et de la politique de gestion des ressources humaines conduite par la collectivité.

Il comprend trois volets :

-volet Aménagement urbain

-volet Services à la population

-volet Gestion des ressources humaines. Cette troisième partie concerne la formation avec une vision plus globale, moins liée aux orientations politiques.

Il convient d'envisager les choses de façon transversale.

Le Service des Ressources Humaines poursuit les échanges avec le CNFPT et d'autres partenaires en vue de la mise en œuvre des actions de formation inscrites dans le Plan de Formation.

### Point sur la mise en œuvre du Plan de formation au vu des besoins de formation recensés dans la cadre du plan de formation

- « Régie d'avances et de recettes ». Cette action a été organisée les 23 et 24 janvier 2023 en intra.

- « **L'action sur l'entretien éco-responsable des gazons, pelouses, terrains de sport et zones enherbées des espaces publics et l'action sur l'optimisation de la ressource en eau** » ont été proposées conjointement. La formation s'est déroulée du 6 au 8 mars 2023 en intra.

- « **L'intégration des énergies renouvelables dans la gestion technique et financière du patrimoine bâti** » intitulée au CNFPT « Maîtrise de l'énergie dans les bâtiments existants » prévue en octobre 2022 a été reportée et organisée à Limoges du 25 au 27 janvier 2023. 1 agent a suivi cette action.

- « **Faire évoluer les comportements individuels vers des mobilités plus propres et plus partagées** » : le CNFPT a organisé cette action à Limoges en inter-collectivités les 11 et 12 septembre 2023. 4 agents ont suivi cette formation.

- « **Partage et gestion de l'espace public - zone de circulation apaisées - diversité des usages** » : le CNFPT a organisé cette formation à Limoges en inter-collectivités les 18 et 19 septembre 2023. 3 agents ont suivi cette formation.

- « **Savoir travailler en sécurité sur la voirie ou à proximité** ». Cette formation s'est déroulée les 12-13 décembre 2023 et le 16 janvier 2024 en Intra.

Elle avait pour objectif de faire prendre conscience aux équipes du port des vêtements de travail et EPI dans le cadre de la prévention des risques, la réglementation qui leur est associée et le respect des conditions d'utilisation et d'entretien des vêtements de travail et EPI, mais aussi de connaître le cadre réglementaire de la signalisation temporaire des chantiers afin que celle-ci soit mise en place correctement pour assurer l'accessibilité de la voirie en tous et en sécurité.

20 agents ont participé à cette action (encadrants de proximité et agents des services techniques).

Les actions suivantes inscrites au Plan de Formation Mutualisé Dordogne/Corrèze ont été suivies par des agents municipaux :

- Le renforcement de la fonction d'encadrant de proximité » du 7 au 9 février 2024 - 4 agents en position de chefs d'équipe sont inscrits.
- Le passage de collègue à chef » les 13 et 21 septembre 2023- 2 agents de maîtrise ont participé à cette action.

Les cahiers des charges suivants ont été transmis au CNFPT

- « **Savoir travailler de façon transversale dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat** ».

Cette formation a été pensée pour apporter une méthode et des outils afin de répondre aux préoccupations de la collectivité visant à favoriser le travail en transversalité entre les différentes directions de la collectivité.

L'organisation de cette action est en cours en lien avec le responsable pédagogique du CNFPT Corrèze/Dordogne.

- « **Ville, handicaps et accessibilité pour tous** » : La collectivité souhaite que chaque acteur de l'aménagement urbain possède un socle commun de connaissances pour assurer

l'accessibilité de tous les déplacements afin de répondre au mieux aux exigences sociales actuelles et de renforcer l'attractivité de la ville. Le CNFPT doit formuler une proposition concernant cette action.

- « **Acceptation de la flore spontanée dans l'espace public** » : Dans le cadre de l'harmonisation des espaces publics et de leur gestion de manière durable et responsable, la valorisation de la flore spontanée doit passer par une communication efficace afin de bien faire comprendre les enjeux liés à la perte de la biodiversité, et l'application de techniques préventives pour mieux maîtriser le désherbage. Le CNFPT doit formuler une proposition concernant cette action.

- « **Lutte contre l'habitat indigne et insalubre** » : Cette formation a été sollicitée en Union car il n'y avait pas suffisamment d'agents concernés dans la collectivité pour une organisation en Intra. 15 agents (Ville, Tulle Agglo, Communauté d'Agglo de Brive et Mairie de Neuvic) ont suivi cette action sous la forme d'une formation hybride : des ressources en ligne sur la plateforme Formadist du CNFPT un mois avant la formation en présentiel pour acquérir des connaissances et poser des questions puis deux journées en présentiel (31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2023).

Cette formation a permis à chacun des stagiaires de bien appréhender les différents concepts entre décence, salubrité, péril, les différents pouvoirs de police du Maire en la matière, de mieux maîtriser les outils coercitifs et de créer un réseau professionnel pour travailler au niveau d'un territoire.

La collectivité a sollicité le CNFPT pour mettre en œuvre une action de sensibilisation en direction de tous les agents ayant pour objet « **la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences** ».

Cette action a pour objectif de faire comprendre et reconnaître les faits et les différents signaux d'alerte de discrimination, de harcèlement ou de violences pour tenter de s'en prémunir et savoir comment réagir face à ces situations.

Cette formation sera organisée à compter du second trimestre 2024. Plusieurs groupes d'agents seront constitués.

#### Des formations ont été réalisées ou sont en cours de réalisation hors CNFPT

- « **Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)** » : 2 sessions ont été programmées en 2023 : une formation initiale en qualité d'opérateur le 7 juillet 2023 pour 3 nouveaux agents du service Espaces Verts et du service Voirie et une session de recyclage a eu lieu en décembre 2023 pour 2 concepteurs et 1 encadrant.

- « **Montage et démontage des échafaudages fixes et roulants** » cette formation de 2 jours, mise en œuvre par Limousin Formation, a permis à 8 agents des services techniques (Electricité, voirie, Musée, Equipements sportifs) de savoir utiliser en toute sécurité un échafaudage roulant et fixe et de savoir réaliser les vérifications nécessaires lors de mises ou remises en service.

-« **les 40<sup>ème</sup> rencontres médicales du Lioran** » ont permis à un médecin du Centre de Santé de participer à ce congrès dont les thématiques abordées étaient : les troubles psycho-comportementaux des personnes âgées, les troubles de la personnalité, les troubles déficitaires de l'attention chez les adultes et les enfants, les comportements addictifs, les crises suicidaires de l'adolescent...

-« **Concevoir des documents en FALC** -*Facile à lire et à comprendre* » : Formation dispensée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brive en décembre 2023, elle permet à 1 agent du Musée de maîtriser les principes de l'écriture et de la mise en page des documents relatifs aux œuvres pour les rendre accessibles aux personnes en situation de difficultés de lecture, papier et sur web, ou en situation de handicap mental.

-« **Sensibilisation et secourisme à la Santé Mentale** » et « **1<sup>er</sup> secours en Santé Mentale** » : 5 agents ont participé à la sensibilisation en Santé Mentale (Médiateur, 3 agents du CCAS, 1 agent Police Municipale) et 2 agents ont participé à la formation de secouriste aux 1<sup>er</sup> secours en Santé Mentale dispensée par PSSM France en partenariat avec la CPAM (CCAS et Police Municipale).

Le détail des accompagnements mis en place par la ville de Tulle figure en annexe 3 du présent ROB.

#### **Avantages en nature**

Deux emplois supposent la concession d'un logement pour nécessité absolue de service : gardien du centre André Malraux, gardien du complexe culturel et sportif de l'Auzelou.

La Ville n'octroie aucun véhicule de fonction à ses agents.

#### **Temps de travail**

Par délibération du 8 mars 2022, le conseil municipal a :

-supprimé, en vue de la mise en conformité du temps de travail des agents municipaux avec les dispositions relatives au temps de travail résultant de la loi de transformation de la fonction publique territoriale, 8 jours de congés exceptionnels octroyés aux agents municipaux par délibération du 7 mars 1980.

-décidé l'augmentation du temps de travail hebdomadaire afin de générer une augmentation de 8 jours de RTT par an pour un agent à temps complet.

Cette délibération a été complétée par une délibération du 25 juin 2022

La durée annuelle du travail est fixée à 1607 heures.

La durée du travail effectif dans la fonction publique est fixée à 35 heures par semaine. Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année.

Décompte des 1607 heures:

$365 - 137$  (104 jours de repos hebdomadaire (52x2) – 25 jours de congés annuels – 8 jours fériés (forfait calculé en fonction du nombre moyen de jours fériés/an)) = 228 jours travaillés

$228 \text{ jours} \times 7 \text{ heures de travail} = 1596 \text{ heures arrondies à } 1600 \text{ heures}$  (décret du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la FPT)

$1600 + 7 \text{ heures journée de solidarité (loi du 16 avril 2008)} = 1607 \text{ heures soit } 229 \text{ jours travaillés.}$

La durée annuelle de travail :

-ne peut excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies

-ne peut être inférieure à 1607 heures.

Le principe d'annualisation du temps de travail garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées. L'organe délibérant est compétent en matière de durée et d'organisation du travail, par la prise en compte de la diversité des situations locales et de la spécificité des missions des agents territoriaux.

La journée de solidarité est, conformément à la réglementation, incluse dans le temps annuel de travail.

Le nombre de jours de réduction du temps de travail en fonction des différents cycles de travail définis est le suivant :

Durée de travail hebdomadaire à compter du 9 mars 2022	36 heures 15	39 heures
Nombre de jours RTT générés par la durée hebdomadaire revue	8 jours	24 jours

#### **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

Les principales dépenses inscrites à ce chapitre sont :

- les subventions aux associations tullistes pour un montant prévisionnel de 655 K€
- les participations au CCAS pour un montant de 502 K€, au budget Restauration pour un montant de 292 K€, au centre de santé pour 48 K€ et à la CDE pour un montant de 24 K€
- la participation à l'EPCC Empreinte pour 273 K€
- la participation à l'école Ste Marie pour 130 K€

- la participation au syndicat du Coiroux pour 79 K€

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2024 est estimé à 2 409 K€.

### Chapitre 66 – Charges financières

Le niveau de dépenses sur ce chapitre en 2024 est estimé à 677 K€, dont 621 K€ pour les stricts intérêts d'emprunt. Le solde concerne les ICNE et les intérêts de la ligne de trésorerie.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
Remb intérêts emprunts	762 004	658 796	559 509	489 128	471 230	535 511	620 807
Ecart intérêts entre N et N-1 en %	-9.73%	-13.54%	-15.07%	-12.58%	-3.66%	13.64%	15.93%

### PROVISIONS

Depuis 2023, le budget comprend des provisions pour risques. Afin de ne pas alourdir la charge de fonctionnement, le choix a été fait de ne provisionner qu'une partie du risque (risque de taux pour les emprunts et risques pour créances douteuses). Celui-ci restant aléatoire et généralement partiel, le taux de couverture proposé est de 20%.

## Investissement : la projection pour 2024

Le niveau d'investissement sera à nouveau exceptionnel en 2024 pour terminer les opérations en cours sur et autour de la cité de l'accordéon et des patrimoines. Un équilibre est néanmoins à rechercher entre ces opérations nouvelles destinées à renforcer l'attractivité de la ville et les opérations plus récurrentes de modernisation et d'entretien du patrimoine municipal.

La section d'investissement pour 2024 devrait s'équilibrer autour de 13 M€, capital de la dette et reports compris. Dans cette hypothèse, le montant des dépenses réelles d'investissement avoisinerait 10 M€ avec les reports.

### **a- Les dépenses d'investissement**

Dépenses Réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
10 - Dotations, fonds divers et réserves			204 630			2 481	
13 - Subventions d'investissement		30 305					
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 289 063	1 964 097	1 935 767	1 953 256	2 039 290	2 100 207	1 415 617
20 - Immobilisations incorporelles	48 615	292 266	53 968	81 388	245 570	340 878	658 675
204 - Subventions d'équipement versées	98 754	95 107	18 590	2 000	70 702	43 691	220 000
21 - Immobilisations corporelles	1 177 281	1 218 973	852 782	908 322	1 173 513	1 528 865	1 865 390
23 - Immobilisations en cours	437 436	1 995 633	2 568 872	1 658 480	2 651 420	4 721 131	5 654 804
26 - Participations et créances rattachées		30 000	30 000	3 000			
27 - Autres immobilisations financières		4 285			4 286		
4541 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 216			
<b>TOTAL REEL HORS DEFICIT</b>	<b>4 051 149</b>	<b>5 633 066</b>	<b>5 664 609</b>	<b>4 714 662</b>	<b>6 184 781</b>	<b>8 737 253</b>	<b>9 814 486</b>
001 - Déficit							2 163 862
<b>TOTAL REEL</b>	<b>4 051 149</b>	<b>5 633 066</b>	<b>5 664 609</b>	<b>4 714 662</b>	<b>6 184 781</b>	<b>8 737 253</b>	<b>11 978 348</b>
040 - Ordre entre sections	349 651	344 568	171 965	345 947	237 222	271 057	411 859
041 - Ordre interne	5 190	170 284	95 631	38 780	7 325	294 192	612 796
<b>TOTAL</b>	<b>4 405 990</b>	<b>6 147 918</b>	<b>5 932 205</b>	<b>5 099 389</b>	<b>6 429 328</b>	<b>9 302 502</b>	<b>13 003 003</b>

Pour l'exercice 2024, les principales dépenses d'équipement envisagées (reports compris) sont :

- L'aménagement des places Maschat Roosevelt : 4 039 K€
- L'opération Cœur de ville : 749 K€
- Les travaux de voirie (chemins ruraux, réseaux électriques, escaliers, étude réseau de chaleur, bornes incendie) : 970 K€
- Les acquisitions courantes : matériels et logiciels informatiques, matériel et outillage technique, mobilier, matériel de photocopie, acquisitions et restaurations d'œuvres, ... : 434 K€
- Les véhicules, camions et gros engins roulants, matériel technique et décorations de Noël : 489 K€
- Les travaux de réhabilitation du centre technique municipal (travaux dans les bureaux et amélioration thermique) : 250 K€
- La rénovation de la toiture de l'école Clément Chausson : 270 K€

- Les premiers travaux aux abords de la Tour de Souilhac : 115 K€
- La rénovation de l'éclairage public : 180 K€

Les montants indiqués sont estimatifs à ce stade.

Le projet de PPI est joint en annexe. Il s'agit d'un document prospectif qui a vocation à être discuté en séance. En fonction des débats, il fera l'objet d'une actualisation pour le vote du budget primitif. La discussion devra prendre en compte la capacité d'autofinancement de la Ville et les objectifs de l'investissement public local.

Le niveau de remboursement du capital de la dette devrait être de 1 416 K€ en 2024.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
Remb capital emprunts	2 289 063	1 963 961	1 935 767	1 948 348	2 039 290	2 100 207	1 415 617
Ecart intérêts entre N et N-1 en %	-9.73%	-14.20%	-1.44%	0.65%	4.67%	2.99%	-32.60%

#### **b- Les recettes d'investissement**

Recettes réelles d'investissement	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 provisoire
024 - Produits de cessions d'immobilisations							133 288
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 471 173	3 669 177	2 864 899	2 278 612	3 888 865	2 166 746	3 513 502
13 - Subventions d'investissement	522 775	1 067 603	1 927 284	1 220 248	2 412 133	2 082 834	3 383 412
16 - Emprunts et dates assimilées	1 227	1 227	701 227	901 227	1 909 610	2 959 610	2 394 498
23 - Immobilisations en cours	5 949	18 543	3 180	13 204			
27 - Autres immobilisations financières	92 247			4 865	4 285		
4542 - Travaux pour le compte de tiers		2 400		108 528	1 770		
<b>TOTAL REEL</b>	<b>3 093 371</b>	<b>4 758 950</b>	<b>5 496 590</b>	<b>4 526 684</b>	<b>8 216 663</b>	<b>7 209 190</b>	<b>9 424 700</b>
023 - Virement du fonctionnement							1 838 572
040 - Ordre entre sections	1 046 800	818 854	688 475	973 699	1 235 790	1 038 997	1 126 935
041 - Ordre interne	5 190	170 284	95 631	38 780	7 325	294 192	612 796
<b>TOTAL</b>	<b>4 145 361</b>	<b>5 748 088</b>	<b>6 280 696</b>	<b>5 539 163</b>	<b>9 459 778</b>	<b>8 542 379</b>	<b>13 003 003</b>

#### ▪ Le recours à l'emprunt

L'équilibre de la section de fonctionnement sera obtenu par l'inscription d'un emprunt. La limite haute pour ne pas s'endetter sur l'exercice se situe autour de 1,4 M€.

La structure de la dette actuelle fait l'objet de l'annexe 4 du présent ROB.

#### ▪ Les subventions (reports compris) : 3 383 K€.

#### ▪ Virement entre sections et autofinancement

- Virement de la section de fonctionnement : 1 838 K€
- Autofinancement : 2 554 K€

**ANNEXE 1 AU ROB VILLE : point sur la mise en œuvre des lignes directrices de gestion**

Actions	Etat d'avancement du dossier fin 2022	Etat d'avancement du dossier fin 2023
<p>I-Adapter l'organisation et les missions des services au Projet de mandat- Etablir les projets de service pour le mandat</p> <p>II-1 Poursuivre et adapter la démarche de Gestion Prospective des Ressources Humaines</p> <p>Adapter les compétences aux évolutions des missions et de l'environnement professionnel, établir le plan de formation et revoir le règlement formation</p>	<p>Les projets de service ont été remis</p> <p>Un groupe de travail a été constitué. Il s'est réuni plusieurs fois.</p> <p>Le plan de formation, le règlement formation, les modalités d'utilisation du CPF ont été présentés au Comité Technique en juin 2022 et au Conseil Municipal en juin 2022</p> <p>Une communication interne a été faite sur le volet Formation</p> <p>Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p> <p>Suite à la publication du décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle, des modifications sont à apporter au règlement formation. Ces dernières ont été présentées au Comité Technique en octobre 2022</p>	<p>La mise en œuvre du plan de formation se poursuit.</p> <p>De nouvelles actions ont été organisées ou vont l'être en 2023.</p> <p>Cf documents joints</p> <p>Concernant les frais de missions, des évolutions réglementaires sont à considérer.</p> <p>L'arrêté ministériel du 20 septembre 2023 modifie les indemnités de mission, le montant de remboursement des frais repas ainsi que le montant de remboursement des montants forfaitaires des frais d'hébergement fixés pour Paris, les Grandes Villes, la Province</p> <p>Le Règlement Formation a été modifié pour en prendre compte. Ce dossier est soumis au CST le 30 novembre 2023 et au conseil municipal</p>

<p>II-2-Reconsidérer les organisations de travail pour optimiser le service rendu en étant attentif à la pertinence de cette démarche en termes d'intérêt pour les agents à la fois sur le plan professionnel et personnel (réflexion sur l'organisation des horaires journaliers, le télétravail, le travail en transversalité entre services)</p>	<p>et seront soumises à délibération du Conseil Municipal en décembre 2022</p>	<p>le 12 décembre 2023.  Une réflexion sur l'organisation du temps de travail des agents du CTM pourrait être conduite en 2024</p>
<p>II-3-1-Poursuivre la politique de prévention et favoriser le bien être des agents – Favoriser la protection de la santé des agents</p>	<p>La collectivité a transmis un courrier en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au CDG afin de demander un rendez-vous ayant pour objet la création d'un service de médecine du travail par le CDG  Ce dernier est resté sans suite et en février 2022 le CDG a informé la collectivité qu'une prestation de service avait été renouvelée avec l'AIST permettant de répondre aux obligations réglementaires de la collectivité  L'information a été donnée au CHSCT</p>	<p>Un avenant à la convention de prestation de service revoyant le coût de la visite médicale pour 2023 a été présenté au CST le 12 octobre 2023. Par mail du 26 octobre 2023, le CDG a indiqué à la collectivité que l'augmentation prévue au titre de l'année 2023 ne prendrait pas effet et que les conditions de financement du service de médecine préventive allaient être revues en application de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021</p>
<p>II-3-2-Poursuivre la politique de prévention – Formaliser une charte hygiène et sécurité-</p>	<p>Un groupe de travail s'est réuni.  Le dossier a été revu suite aux échanges qui se sont tenus lors des réunions  Ce dossier a été soumis au CHS en décembre</p>	<p>De nouveaux éléments vont être insérés à la charte hygiène et sécurité.  Il s'agit des fiches procédures à considérer pour les agents exerçant des métiers à risques.</p>

<p>II-3-3-Poursuivre la politique de prévention – Revoir le cahier vestimentaire</p>	<p>2021 (1<sup>ère</sup> partie) et mars 2022 (2<sup>ème</sup> partie)          Une communication interne a été faite sur cette charte          Les documents sont accessibles sur un fichier partagé Z</p>	<p>De premières fiches ont été présentées à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023. Ce travail va être complété par l'élaboration de nouvelles fiches.          Il s'agit également du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes présenté à la FSSSCT lors de sa séance du 15 novembre 2023.</p>
	<p>Un groupe de travail s'est réuni          Le cahier vestimentaire a été formalisé au vu des remarques et attentes formalisées par les membres du groupe de travail          Le dossier a été soumis au CHS en décembre 2021          Le marché afférent au renouvellement des vêtements de travail et EPI est en cours d'instruction          Un avenant au contrat de prestation liant la Ville à ELIS a été signé pour la location et l'entretien des vêtements des agents des services scolaires et patrimoine          Une communication sera organisée en direction des agents sur le port des vêtements de travail et</p>	<p>Une communication sur le port des vêtements de travail a été organisée en direction de l'ensemble des agents concernés en février 2023.          Un support afférent au port et à l'usage des vêtements de travail et EPI ainsi qu'aux règles de sécurité à considérer plus globalement dans le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre des chantiers a été remis aux encadrants.          De nouveaux vêtements et EPI ont été acquis.          Il a été procédé à la dotation des agents.          Par ailleurs, les contrats de location et entretien des vêtements de travail souscrits avec ELIS ont été dénoncés à compter du 1<sup>er</sup></p>

<p>II-3-4-Poursuivre la politique de prévention – Améliorer les conditions de travail des agents : Réhabiliter les locaux de travail/renouveler le parc de matériels et véhicules</p>	<p>EPI en début d'année 2023</p> <p>Une réunion de présentation des actions portées par la collectivité pour améliorer les conditions de travail des agents (locaux, véhicules, matériels, systèmes informatiques) a été organisée le 10 novembre 2022 avant la tenue d'une réunion commune du CT et du CHS le 28 novembre 2022</p>	<p>janvier 2024 pour le service Restauration et du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour le service scolaire.</p> <p>Un marché est passé avec l'ESAT Moulin du soleil pour l'entretien des vêtements des agents du service restauration et du service scolaire.</p> <p>Les travaux de réhabilitation de la mairie et du CTM se poursuivent. Les travaux de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines vont s'achever.</p> <p>Le renouvellement du parc de véhicules, matériels ainsi que de matériel informatique se poursuit dans le cadre d'une programmation annuelle formalisée dans le programme pluriannuel d'investissement établi pour la durée du mandat.</p>
<p>II-4-1-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction – Reconsidérer la participation à la protection sociale des agents engagée au vu de l'évolution de la réglementation</p>	<p>Le SRH commencera à instruire ce dossier courant 2023</p>	<p>Le dossier afférent à la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire sera traité en 2024 au vu de la réglementation applicable en vue d'une application en 2025 sur la prévoyance et en 2026 sur la santé.</p> <p>Par ailleurs, une discussion avec les organisations syndicales est engagée par</p>

<p>II-4-2-Etre attentif au pouvoir d'achat des agents notamment en poursuivant la politique d'action sociale conduite en leur direction – conduire une réflexion en vue de l'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement</p>	<p>Ce dossier a été examiné en 2021</p> <p>L'attribution d'une participation employeur au financement d'abonnements de stationnement n'est pas légale</p>	<p>l'administration sur la question du pouvoir d'achat des agents.</p> <p>L'administration a formulé une proposition suite à l'organisation d'une réunion en date du 8 septembre 2023 à laquelle a participé une délégation de la CGT des Territoriaux de la Ville de Tulle.</p> <p>Concernant plus particulièrement la situation des personnels du CRD et du CCS, le parking sis face à la ludothèque est mis en usage libre et gratuit à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.</p> <p>Par ailleurs, deux places de stationnement sont réservées aux enseignants du CRD afin qu'ils puissent déposer les instruments et le matériel dont ils ont besoin dans le cadre de la tenue des cours qu'ils dispensent.</p> <p>En outre, une solution consistant en la prise en charge d'une partie des frais d'abonnement pour le stationnement soit sur voirie, soit dans les parkings en enclos ou silos a été évoquée.</p> <p>La Ville, en tant qu'employeur public, ne peut juridiquement pas intervenir en ce sens. Néanmoins, si le conseil d'administration du COS y était favorable, le COS pourrait servir d'intermédiaire entre les agents souhaitant disposer d'abonnements de stationnement et les services municipaux gestionnaires du stationnement. Le COS pourrait dans cette</p>
--	---	---

hypothèse prendre à sa charge la moitié du coût de l'abonnement, cette charge nouvelle pour le COS étant neutralisée par le versement par la Ville au COS d'une subvention complémentaire.

**ANNEXE 2 AU ROB VILLE : structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

<b>VILLE TITULAIRES</b>			
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>2024</b>		
	<i>eff budgétaires</i>	<i>effectifs pourvus</i>	<i>observations</i>
<b>Directeur Général Adjoint</b>	1	1	
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché hors classe	1	1	
Attaché	2	2	
Rédacteur ppal 1ère classe	8	7	1 disponibilité pour convenance personnelle
Rédacteur ppal 2ème classe	3	3	1 temps partiel 80%, 1 temps partiel 90 %
Rédacteur	1	1	
Adjoint admin principal de 1ère cl	18	18	1 temps partiel 90 %
Adjoint admin principal de 2ème cl	9	8	1 temps partiel 80 % 1 disponibilité pour convenance personnelle
Adjoint administratif	5	4	1 disponibilité pour convenance personnelle
	<b>48</b>	<b>45</b>	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	1	0	
Technicien supérieur principal 1ere cl	2	2	
Technicien supérieur principal 2 cl	1	1	
Agent de maîtrise principal	9	9	
Agent de maîtrise	9	9	1 temps partiel 65 %, 2 temps partiel 98 % et 51,28 %
adjoint technique principal de 1ère classe	19	19	1 temps partiel 98%
adjoint technique principal de 2ème classe	26	26	1 temps partiel 98 % 1 temps partiel 50 % 1 temps partiel 60 %
adjoint technique	55	53	1 temps partiel 80% 2 disponibilités pour convenance personnelle
			1 temps partiel 51,28 %, 1 temps non complet
	<b>122</b>	<b>119</b>	
<b>SECTEUR SOCIAL et MEDICO SOCIAL</b>			
Agent spé des écoles mat ppal 1ere cl	8	8	
Agent spé des écoles mat ppal 2ème cl	2	2	
Agent social principal de 1ère classe	1	1	
	<b>11</b>	<b>11</b>	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>			
Conseiller Principal des APS	2	2	
Educateur des A.P.S. ppal 1ere classe	3	3	1 temps partiel 80%
Educateur des A.P.S. ppal 2 cl	1	1	
opérateur ppal des A.P.S.	1	1	
	<b>7</b>	<b>7</b>	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Professeur d'enseignement artistique hors cl.	8	8	1 temps non complet
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	2	2	
attache ppal de conservation	1	1	
assistant de conservation ppal 2 cl	1	1	
Assistant d'ens. artistique ppal 1 cl	7	7	2 temps non complet
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	7	7	5 temps non complet

adjoint du patrimoine ppal 1 classe	4	4	
adjoint du patrimoine ppal 2 classe	1	1	
adjoint du patrimoine	2	2	1 temps partiel 50 %
	33	33	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>			
Animateur	1	1	
Adjoint d'animation ppal de 1ère classe	3	3	
Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	1	1	
Adjoint d'animation	3	2	1 temps partiel 80%
	8	7	
<b>SECTEUR PM</b>			
Brigadier chef ppal	3	3	
Gardien brigadier	1	1	
	4	4	
<b>TOTAL TIT VILLE</b>	<b>233</b>	<b>226</b>	
<b>RESTAURATION TITULAIRES</b>			
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
adjoint technique ppal 2 classe	3	2	1 disponibilité pour convenance personnelle
adjoint technique	1	1	
<b>TOTAL TIT RESTAURATION</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	
<b>PARKING TITULAIRES</b>			
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Agent de maîtrise	1	1	
<b>TOTAL TIT PARKING</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>CENTRE DE SANTE TITULAIRE</b>			
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Rédacteur Territorial	1	1	
Adjoint Administratif	2	2	1 temps non complet
<b>TOTAL TIT CENTRE DE SANTE</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<b>CCAS TITULAIRES</b>			
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché principal	1	1	
Attaché	1	1	
Adjoint admin principal de 1ère cl	1	1	
Adjoint admin	3	3	
	6	6	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
adjoint technique	2	2	
	2	2	
<b>SECTEUR SOCIAL</b>			
assistant socio éducatif excep	1	1	
	1	1	
<b>TOTAL TIT CCAS</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>250</b>	<b>242</b>	
---------------------	------------	------------	--

**VILLE Contractuels droit public**

GRADES OU EMPLOIS	2024		
	eff budgétaires	eff pourvus	observations
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>			
Attaché	2	2	
Rédacteur	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>			
Agent Maîtrise	2	2	
adjoint technique	15	15	7 temps non complet
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>			
Directeur d'enseignement artis c2	1	1	
Professeur d'enseignement artist. cl. normale	1	1	
Assistant d'ens. artistique ppal 2cl	8	8	6 temps non complet
assistant de conservation	1	1	
adjoint du patrimoine	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	

**PARKING Contractuels droit public**

<b>TOTAL PARKING</b>	<b>0</b>	
----------------------	----------	--

**RESTAURATION contractuels droit public**

SECTEUR TECHNIQUE			
technicien ppal de 1ère classe	1	1	
adjoint technique ppal de 1ère classe	1	1	
adjoint technique	1	1	
<b>TOTAL RESTAURATION</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	

**CENTRE DE SANTE contractuels droit public**

SECTEUR ADMINISTRATIF			
Médecins	4	4	1 temps non complet
<b>TOTAL CDS</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	

**CCAS contractuels droit public**

SECTEUR SOCIAL			
Assistant socio éducatif	1	1	
<b>TOTAL CCAS</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	
---------------------	-----------	-----------	--

**VILLE Contractuels droit privé**

	2024	Observations

	<i>eff budgétaires</i>	
<b>TOTAL VILLE</b>	<b>1 apprenti</b>	
<b>RESTAURATION contractuels droit privé</b>		
<b>TOTAL RESTAURATION</b>	<b>0</b>	
<b>PARKING</b>		
<b>TOTAL PARKING</b>	<b>2 CDI</b>	
<b>CCAS contractuels droit privé</b>		
<b>TOTAL CCAS</b>	<b>11 CDDI</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>14</b>	

## ANNEXE 3 AU ROB VILLE

# Accompagnement des agents dans le cadre de la mise en place des orientations politiques actées pour le mandat (2020 - 2026)

\* Action supposant un travail de transversalité entre services

Orientations politiques actées pour le mandat et démarche de GRH à mettre en œuvre	Actions visant à mettre en œuvre les orientations et objectifs définis	Actions de formation conduites dans le cadre de chaque action	Partenaires	Modalités de mise en œuvre des actions envisagées	Calendrier de mise en œuvre	Actions réalisées
<b>I – Aménagement urbain, environnement, commerce</b>						
<b>*A – Créer une identité urbaine par le projet et la réalisation</b>						
<p>1- Conduire des actions dans le cadre du dispositif « cœur de ville »</p> <p>2- Répondre aux attentes des habitants et usagers et à l'évolution de leurs besoins</p>	<p>-Réaliser des aménagements urbains résultant de la programmation urbaine et accompagner cette dynamique avec des aménagements ponctuels</p> <p>-Favoriser une dynamique commerciale</p> <p>-Développer la réhabilitation des logements</p>	<p>-Suivi des parcours de co-développement Action Cœur de Ville</p> <p>-Stratégies, acteurs et outils de l'aménagement urbains des quartiers</p> <p>-Transition et coopération, inventer ensemble les territoires de demain</p> <p>- Ville, handicaps et accessibilité pour tous</p> <p>-Comprendre l'impact de la digitalisation sur les commerces de centre-ville</p> <p>-Partenariat pour revitaliser les centres-villes et les centre-bourg</p> <p>-Permis de louer outil de lutte contre l'habitat indigne</p> <p>-La ville et son aménagement : les fondamentaux de l'urbanisme</p> <p>-Panorama des outils de la maîtrise foncière</p> <p>-Les biens sans maître</p> <p>-Prise en compte de la biodiversité dès la conception des projets d'aménagement Webinaire</p> <p>-Intégration de la biodiversité dans le réaménagement des territoires</p> <p>- Lutte contre l'habitat indigne et insalubre</p>	<p>Ministère de la cohésion des territoires</p> <p>CNFPT</p>	<p>Formation intra (Dir AUEC, ST, compta, commande publique)</p> <p>Intra</p> <p>Union</p> <p>Formation intra/union sur ces 3 thématiques (Dir AUEC, ST)</p>	<p>Mai 2021</p> <p>Avril 2022</p> <p>Nov.2022</p> <p>Janv. 2023</p> <p>Fév.2023</p> <p>Août 2023</p> <p>Sept.2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p>3- Valoriser chaque composante du paysage urbain (les mobilités douces, le végétal, les revêtements de voiries, le mobilier urbain, ...)</p>	<p>-Améliorer l'accessibilité et développer les déplacements doux</p>	<p>-La promotion des mobilités actives, retours d'expériences de collectivités</p> <p>-Mobilité au quotidien pour faire évoluer les comportements individuels</p> <p>-Le partage et la gestion de l'espace public urbain,</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>			<p>X</p>



<p>4- Entretien durablement les espaces publics (gestion de l'eau, limitation des déchets, gestion différenciée)</p>	<p>-Poursuivre les actions engagées en faveur de l'éco-pâturage</p> <p>-Développer la gestion différenciée des espaces</p> <p>-Développer l'utilisation de produits et techniques responsables, écologiques</p>	<p>-Formation du nouvel encadrant du chantier au sein du pôle espaces publics</p> <p>-Formations aux gestes de premiers secours pour les agents du chantier</p> <p>-Nature en ville et adaptation au changement climatique</p> <p>-Pratiques et modes de gestion durables pour préserver les ressources = <a href="#">Webinaire « vers une résilience face aux risques majeurs »</a></p> <p>- Journée technique sur les fonctionnalités des milieux aquatiques GEMAPI</p> <p>-Utilisation, plantation et entretien des plantes vivaces</p> <p>-Acceptation de la flore spontanée dans l'espace public</p> <p>-Les pratiques naturalistes pour préserver la biodiversité</p> <p>-Optimisation de la ressource en eau dans les espaces verts</p> <p>-Entretien des gazons et pelouses des terrains de sport</p> <p>-Conduite d'un projet de gestion des eaux pluviales urbaines</p> <p>-La conduite d'une gestion différenciée des espaces publics verts et naturels</p> <p>-Découverte des éco- matériaux et de leur utilisation dans le bâtiment</p> <p>-Transitions et coopération inventer les territoires de demain - Webinaire</p> <p>-Journée technique d'information sur la reconquête des milieux naturels – solutions fondées sur la nature</p> <p>-Arbres et forêts : micro-forêts, plantations denses, comment les rendre favorables à la biodiversité ?</p> <p>-Lutte contre le moustique-tigre</p>	<p>Union Dptale S.Pompiers Cze</p> <p>CNFPT CNFPT CNFPT/Inset Dunkerque</p> <p>Eau Adour-Garonne</p> <p>CNFPT CNFPT } CNFPT } CNFPT CNFPT CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CEREMA</p> <p>EAU Grand Sud-Ouest</p> <p>CNFPT</p> <p>ARS Nelle Aquitaine</p>	<p>Formation intra/union (ST-DSEJ)</p> <p>Intra</p>	<p>Mai 2022</p> <p>Sept. 2021</p> <p>Sept.2021</p> <p>Octobre 2022</p> <p>Nov.2022</p> <p>} Mars.2023</p> <p>Mars 2022</p> <p>Nov. 2022</p> <p>Mars 2022</p> <p>Déc.2022</p> <p>Juin 2023</p>	<p>X</p>
<p><b>II – Services à la population</b></p>						
<p><b><u>A – Ouverture de la cité de l'accordéon et des patrimoines</u></b></p> <p>1-Mettre en place un programme de formation pour une équipe renouvelée</p>	<p>-Accueillir les publics souffrant d'un handicap</p>	<p>-Accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap (quel que soit le handicap)</p> <p>- Médiation culturelle et accessibilité : L'approche des outils numériques en tant qu'aide à la prise en compte d'un visiteur en situation de handicap</p> <p>- Accueillir et proposer des médiations accessibles pour des publics avec handicaps -conception des visites-</p> <p>- Concevoir une exposition virtuelle</p> <p>- Journée professionnelle Caring Muséum</p>	<p>CNFPT</p> <p>ACCESSENS</p> <p>INISUP/CCI Brive</p> <p>OCIM CNFPT/APSMNA</p>		<p>2023</p> <p>Octobre 2021</p> <p>Déc. 2022</p> <p>Avril 2023</p> <p>Mai 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>

		- Rédiger des documents en FALC ( <i>facile à lire et à comprendre</i> )	INISUP Brive		Déc 2023	
	-Accueil du public dans les bâtiments patrimoniaux	-L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	CNFPT		Déc.2022	X
		-Démarche de transmédia storytelling	OCIM		Mai 2022	X
	-Comprendre et gérer les différentes installations climatiques d'un bâtiment	-Organisation de la maintenance et de l'exploitation des installations de climatisation, ventilation, chauffage -Le traitement climatique dans un Musée	CNFPT autres organismes			
	-Gérer, développer une boutique de musée	-Action en cours de recherche			Janv.2023	X
	-Maîtriser la tenue d'une régie de recettes	-Les Régies d'avance et de recettes -La régie des expositions	CNFPT CNFPT		Tous les ans	
	-Mettre en œuvre les actions SST de recyclage et de formation initiale pour les nouveaux agents au contact du public	-Formation initiale Sauveteur secouriste du travail et formation de maintien et actualisation des compétences	CNFPT			
	-Maîtriser l'utilisation des bases de données	-Formation sur les logiciels métier	Prestataire Ville			
	-Maîtriser le fonctionnement des installations techniques de ce nouvel équipement (logiciel de la billetterie-boutique)	-Formation sur les logiciels métier	Prestataire Ville			
	-Maîtriser le fonctionnement des installations de vidéo-surveillance ou d'alarmes.	-Formation dispensée par le prestataire	Prestataire Ville			
<b>*B – Accompagner la jeunesse</b>						
1- Définir une nouvelle organisation des temps périscolaires et extrascolaires	-Coordonner les temps d'activités périscolaires	-Poursuivre les formations –actions engagées depuis 2017 avec l'organisme de formation VOILCO en incluant tous les agents du service scolaire (ATSEM-référentes de site-agents de restauration...)	VOILCO	Intra	Mars à juin 2022	X
2- Proposer un service d'accompagnement sur le temps du mercredi matin dans le cadre de la	-Mettre en œuvre une action pour	-Formation action sur la thématique des animations	VOILCO			

semaine à quatre jours	professionnaliser les ATSEM afin qu'elles soient en mesure de proposer des activités dans le cadre du fonctionnement du campus junior	traditionnelles ou innovantes -Animation loisirs de courte durée -Ateliers d'art plastique pour les 3/6 ans -L'art de conter les outils passerelle entre le livre et l'enfant	CNFPT CNFPT CNFPT	Intra Cahier des charges global s/3 thèmes		
3- Poursuivre le travail engagé auprès de la restauration scolaire	Poursuivre les actions menées pour améliorer la qualité nutritionnelle et les menus en restauration collective	-Mise en œuvre de la Loi EGALIM – Formations sur l'alimentation végétarienne en restauration collective -Projets alimentaires : transversalité au cœur de l'action -Projets alimentaires : tiers lieux nourriciers -Projet alimentaires : du diagnostic à l'action -Appréhender les marchés publics en restauration -Audit interne au service de l'efficacité du PMS (Plan de maîtrise sanitaire) -Marchés publics en restauration collective, les notions clés pour respecter la Loi EGALIM - Financer son Projet Alimentaire Territorial -Réaliser des recettes végétariennes et des préparations à base de légumineuses, de céréales et autres sources de protéines végétales en tenant compte de la saisonnalité, dans le respect des règles sanitaires et nutritionnelles -Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets en proximité -Procédures d'hygiène en office satellite -Congrès des professionnels de la restauration collective  - Atelier de valorisation fruits et légumes	CNFPT  CNFPT CNFPT CNFPT CNFPT  CNFPT  CNFPT CNFPT  CNFPT/autre prestataire  CNFPT  CNFPT/AGORES.		Février 2021  Févr.2022 Avril 2022 Juillet 2022 Sept.2022 Mai 2022  Sept 2022  Fév. 2023  Mai 2021    Octobre 2022 Mai 2023	X  X X X X  X  X  X X
4- Accueillir des jeunes effectuant une mission de service civique au sein des services municipaux	-Accompagner au mieux les jeunes effectuant une mission de service civique au sein des services municipaux	-Atelier rôle du tuteur Service Civique	FAL		Nov 2021	X
<b>*C – Accompagner le projet d'établissement du CRD</b>	-Ouvrir le conservatoire à différents publics en lien avec la politique d'aménagements urbains et l'animation de l'espace public, renforcer la coopération avec différents acteurs, développer la transversalité avec d'autres services	-Développer la création, la diffusion artistique, l'éducation artistique dans le cadre de partenariats nouveaux et en vue d'une ouverture sur l'extérieur -Le travail en partenariat et en réseau sur le territoire dans le domaine artistique	A définir			
1- Favoriser la mixité du lieu et aller à la recherche de nouveaux publics	-Engager un travail sur les mutations des rapports pédagogiques et les formes d'enseignement	-Mener un projet en transversalité avec un autre conservatoire	CNFPT			
		-L'enseignement musical à l'heure du numérique : outils et dispositifs pédagogiques -Apprentissage collectif de la musique	CNFPT CNFPT		Déc 2020	X

<p><b>*D – Développer la politique de Prévention et de Médiation</b></p>	<p>-Former les enseignants à une pédagogie spécifique et transversale</p>	<p>-Atelier Metascor pour créer des applications éducatives musicales -Méthode O Passo ou autre -Initiation à la psychopédagogie : mieux comprendre les notions complexes de l'apprentissage pour adapter son accompagnement</p>	<p>ALIENOR</p> <p>POTENTIELS</p>	<p>Intra</p> <p>Form.Union</p>	<p>Déc 2022</p>	<p>X</p>	
	<p>-Travailler sur la relation à l'utilisateur</p>	<p>-Adaptation de son enseignement musical à un public en situation de handicap -les troubles du neurodéveloppement TDAH Dys.HPI comprendre et aider au quotidien -Accueil physique et téléphonique</p>	<p>CNFPT</p> <p>Institut IRLLES</p> <p>CNFPT</p>		<p>Octobre 2023</p>	<p>X</p>	
	<p>-Conduire une action relative au travail en équipe et à la dynamique de groupe</p>	<p>-Le travail en équipe dans un établissement d'enseignement artistique -Structuration et consolidation d'une équipe -Les techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover -Relations professionnelles et pédagogiques : éthique et posture- Webinaire-</p>	<p>CNFPT</p> <p>Conservatoire de France</p>		<p>Nov.2023</p>		
	<p>-Favoriser la transversalité entre la médiation de rue, la médiation urbaine et la police municipale dans le but de conforter la tranquillité publique et favoriser le bien vivre ensemble.</p>	<p>-Action transversale en intra prenant en compte la politique de la jeunesse, la dimension sociale, la médiation et la police municipale -Relation à l'altérité : une dimension de l'accompagnement social -La participation et la co-construction avec les publics accompagnés -Valeurs de la République, laïcité et usage des espaces publics -Prévention de la délinquance -Formations spécifiques liées au métier de la Police municipale ( FCO + FE) -Missions et prérogatives du métier d'ASVP -Procédures écrites des ASVP</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p>		<p>Tous les ans</p> <p>Tous les ans</p> <p>Mai 2021</p> <p>Juin 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	
	<p><b>*E- Conforter la dynamique sportive</b></p> <p>1- Consolider et développer les actions entreprises dans le domaine du « Sport Santé »</p>	<p>-Accompagner les usagers sur le volet « Sport Santé »</p>	<p>-Poursuite des formations engagées sur la pratique sportive et la santé (activité physique adaptée à différentes pathologies)</p> <p>-Activités de remise en forme dans l'objectif de la prévention santé</p>		<p>CDOS 74</p> <p>Intra</p>	<p>Depuis juin 2022 (sept à juin tous les ans)</p>	<p>X</p>
	<p><b>F- Développer la politique sociale et</b></p>						

<b>solidaire</b>						
1-Réaffirmer le rôle de coordination de l'action Sociale CCAS	-Coordonner l'action sociale -Suivre le Contrat Local de Santé et le Contrat Local de santé mentale	-Sensibilisation aux maladies dégénératives -L'accompagnement social par la promotion des potentiels des personnes -Interventions sociales auprès des personnes présentant des troubles de la personnalité -Formation de secourisme à la santé mentale -Atelier de sensibilisation à la santé mentale - Enjeux de la littératie en santé pour intervenir auprès des publics - Tous acteurs de la sécurité des aliments	CNFPT CNFPT  CNFPT  UNAFAM CLS/PSYCOM IREPS Limousin  FFBques Alimentaires		Nov 2021 Avril 2021  Déc.2021  Mai 2022 Nov.2022 Juin 2023  Juin 2023	X X  X  X X X  X
2-Lutter contre l'isolement des publics dans un cadre partenarial et transversal	-Etre attentif aux différents publics (jeunes, familles monoparentales, personnes âgées, personnes handicapées, en situation de fragilité ou de précarité)	-Accueil des publics souffrant de troubles psychiques et psychiatriques -Prise en charge des personnes déboutées du droit d'asile -Droit des étrangers et des migrants -L'identité virtuelle et les risques réels chez les jeunes -Maîtrise de langues étrangères -Journée d'actualité sur la précarité alimentaire -Animations et ateliers thérapeutiques au sein d'une résidence de personnes âgées - Visioconférence Surendettement et patrimoine immobilier - Séances d'initiation à la langue des signes pour les agents du CCAS et des Chantiers d'Insertion dans le cadre de l'appel à projet « ensemble en signant » - Webinaire sur la lutte contre la prostitution de mineurs-échanges de pratiques à l'international -Les aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées et handicapées -	CNFPT  FORMA2F OFFI 19 En interne CNFPT CNFPT FORMA2F  Bque de France  CCAS  ASS.DROITS DE L'ENFANCE  CNFPT	Intra	Mai 2024  Avril 2022 2020 Déc 2021  Oct 2021 Mai 2022  Nov.2022  Avril 2023  Nov.2023  Octobre 2023	X  X X X  X X  X  X  X  X
3-Répondre aux attentes des publics en termes d'offre de lien social et de vivre ensemble	-Pérenniser la médiation sociale et agir en faveur de l'autonomie des publics	-Développer des outils afin d'appréhender les besoins des usagers Aides, prestations et dispositifs d'accompagnement des personnes âgées -l'aide sociale légale, facultative et la domiciliation	CNFPT  CNFPT  CNFPT		Nov.2023 Févr.2021 Sept.2021 Mars 2023	X  X  X
4-Favoriser l'insertion par l'activité économique et les projets d'économie sociale et solidaire.	-Création d'un nouveau chantier d'insertion « bien vivre mon quartier »	-Atelier projet d'insertion, comment former en SIAE -Encadrer et manager une équipe en chantier d'insertion	INAE INAE			X X X
<b>III – Gestion des ressources humaines et prise en compte des dispositions émanant d'évolutions réglementaires</b>						

A Professionnaliser les agents						
1- Développer les compétences techniques des agents	-Permettre le suivi de formations de professionnalisation liées aux différents métiers et postes	-Accompagnement organisé en fonction des besoins et demandes des agents/services et des offres catalogue CNFPT	CNFPT/Autres organismes	Intra (pour plusieurs services)		
2- Travailler sur l'accueil des publics en situation de handicap	-Accueillir les publics souffrant d'un handicap	-Accessibilité d'un établissement patrimonial aux personnes en situation de handicap -Accueil, accompagnement des enfants porteurs de handicaps en milieu scolaire, périscolaire, extrascolaire  -L'accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	CNFPT		Sept.2021	X
			CNFPT		Nov.2021	X
			CNFPT			
3- 4- Accompagner les agents à l'utilisation des outils numériques	-Favoriser la transition vers le numérique	-Formations relatives à l'utilisation des différents logiciels métiers (SEdit RH, SEDIT Gestion Financière, ATAL, ALIENOR, I Muse, ANATAIL MUNICIPAL PRESTO-MetaScore, découverte Multimédias Excel Word) -Formation relative à la dématérialisation des actes d'urbanisme -Accompagnement par le SRH/Service informatique des agents pour la connexion sur des plateformes dématérialisées pour les tests à réaliser avant de rentrer sur une préparation concours/examens ou pour suivre des formations et des visioconférences sur des plateformes à distance (Zoom- Jitsi Meet...)  -Accompagnement par le service Informatique des agents au bon usage de la messagerie	Prestataires informatique  Prestataire informatique Service informatique  Service informatique		Janv.2021 Mai 2022 Juin 2020 Déc.2020	X X X X
				Tout au long de l'année (distanciel-tests prépa concours..etc)	X	
B – Accompagner la prise de poste des agents et poursuivre l'assistance au management						
1- Accompagner les agents dès leur entrée dans la collectivité	-Mettre en œuvre les actions d'accompagnement nécessaires à l'appréhension du positionnement et des missions des agents	-Formations d'intégration et les formations de professionnalisation	CNFPT		Tous les ans	X
2- Accompagner la prise de poste des agents en position d'encadrement	-Poursuivre les actions nécessaires à l'appréhension du positionnement	Formations visant à accompagner les agents qui accèdent à des fonctions d'encadrement :	CNFPT		2°sem .2023	X

	des agents et des missions de management dans le contexte actuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- passage de collègue à chef</li> <li>- réussite de sa prise de fonction d'encadrant de proximité</li> <li>- renforcement de sa fonction d'encadrant de proximité</li> <li>-Accompagnement des agents de Maîtrise sur l'encadrement de proximité</li> <li>-Conduite de projet / communication interne et externe et mise en œuvre en lien avec le service communication</li> <li>-Savoir travailler de façon transversale dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat</li> <li>-Mettre en œuvre des actions spécifiques en direction de tous les encadrants dont Gestion des conduites addictives et risques professionnels</li> <li>-Ateliers du Management dans le secteur culturel</li> <li>-Communication interne, premier vecteur d'image de la collectivité</li> <li>-Formation-action « appuis spécifiques à équipe de travail vis-à-vis d'un handicap précis »</li> </ul>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>CNFPT ou Org.privé</p> <p>CNFPT</p> <p>Ass.Addictions France/STL</p> <p>CNFPT</p> <p>Groupe FEL</p>	<p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Sept.2023</p> <p>Février 2024 2024</p> <p>2024</p> <p>2024</p> <p>Janv.2022</p> <p>Mars 2024</p> <p>Janvier 2023</p> <p>Sept à déc 2023</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>C- Accompagner les évolutions de carrières individuelles et les mobilités internes</u></b></p> <p>1- Accompagner les mobilités internes par la définition de parcours de formation adaptés et développer la mise en œuvre de parcours de formation en lien avec les métiers et les missions</p> <p>2- Accompagner l'évolution de la carrière</p>	<p>-Organiser des temps d'échanges avec les agents en recherche de mobilités internes</p>	<p>-Proposer des immersions dans les services au vu des demandes de mobilités formulées</p> <p>-Préparations concours et examen</p>	<p>Organisation d'immersions en interne</p> <p>CNFPT</p>		<p>Tous les ans</p>	<p>X</p>
<p><b><u>D- Prendre en considération les évolutions réglementaires</u></b></p> <p>1- Mise en place du RGPD</p> <p>2- Comprendre et appliquer le principe de laïcité</p>	<p>-Sensibiliser aux règles de recueil de conservation et de protection des données</p> <p>-Former les agents qui sont en</p>	<p>-Former et sensibiliser au RGPD tous les agents afin qu'ils appréhendent les règles de recueil, de conservation et de protection applicables au traitement et à la protection des données (services sociaux, services de santé et de secours, vidéo-surveillance des parkings, écoles, urbanisme, état civil, Ressources Humaines ...)</p> <p>-Former aux valeurs de la République et à la Laïcité</p>	<p>Prestataire RGPD</p> <p>CDG/FAL CNFPT</p>	<p>Intra</p> <p>Union</p>	<p>Janv.2020</p> <p>Nov. 2022</p>	<p>X</p> <p>X</p>

<p>3- Mettre à jour la réglementation en matière d'Etat Civil</p>	<p>relation directe avec le public (Animateur, éducateurs sportifs, ATSEM, travailleurs sociaux...)</p> <p>-Actualiser la réglementation en matière d'Etat Civil afin d'assurer de façon correcte les fonctions régaliennes de la collectivité.</p>	<p>-Formations de professionnalisation régulières en matière de délivrance des actes d'Etat Civil, de réglementation funéraire...</p> <p>-Accueil des publics en situation de deuil</p> <p>-Habilitation funéraire</p>	<p>CNFPT/Etat</p> <p>CNFPT CNFPT</p>	<p>Union</p> <p>Union Union</p>	<p>Juin 2023</p> <p>Tous les ans Févr.2021 Févr.2021 Sept.2021 Octobre 2022 Juin 2023</p>	<p>X</p> <p>X X X X X</p>
<p><b><u>E- Poursuivre les actions liées à l'hygiène et la sécurité</u></b></p> <p>1- Répondre aux obligations de la collectivité en matière de prévention</p>	<p>-Maintenir à jour les habilitations et autorisations de conduite des agents requises pour l'exercice de leurs fonctions.</p>	<p>-Formations en intra des autorisations de conduite pour les conducteurs d'engins de chantiers, de nacelles, de grues ...</p> <p>-Formation au permis Poids Lourds et/ ou remorque</p> <p>-Poursuite des formations Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale et recyclages)</p> <p>-Sensibilisation aux 1<sup>er</sup> secours en Santé Mentale</p> <p>-Sensibilisation en addictologie</p> <p>-Formation à la manipulation des extincteurs</p> <p>-Formation de recyclage pour les agents SSIAP 1 de la salle de l'Auzelou</p> <p>-Habilitations électriques pour assurer l'entretien de 1<sup>er</sup> niveau</p> <p>-Recyclage des habilitations électriques sous tension pour les électriciens</p> <p>-Habilitations et recyclages pour les non- électriciens BS BE Manœuvre</p> <p>-Habilitations environnement électrique BO-HO-H0V</p> <p>-Formations qualifiantes Niveaux 1 et 2 IRVE (pose de bornes de recharge pour les véhicules électriques du parc autos de la collectivité)</p> <p>-Recyclage HACCP pour service Restauration</p> <p>-Formation au passage des tests QCM pour les autorisations d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) selon 3 niveaux</p> <p>- Formation montage/démontage des échafaudages</p> <p>-Formations sur les techniques de capture et de protection des chiens dangereux.</p> <p>-Formation des équipes Viabilité hivernale à la conduite spéciale des engins de déneigement.</p> <p>-Savoir travailler en sécurité sur la voirie ou à proximité</p>	<p>Ecoles de conduite privées</p> <p>CNFPT</p> <p>UNAFAM et CNFPT France addiction</p> <p>CNFPT / autres prestataires</p> <p>GRETA</p> <p>CNFPT</p> <p>FOMAPELEC</p> <p>CNFPT</p> <p>GRETA FORMAPELEC</p> <p>CNFPT CNFPT/Organisme privé</p> <p>Limousin.Formation</p> <p>SDIS 19</p> <p>AFPA CNFPT</p>	<p>}</p> <p>Intra/Union</p> <p>Union</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p> <p>Intra</p>	<p>Tous les ans en fonction des besoins des services</p> <p>Tous les ans</p> <p>Mai 2022 Mai 2023 Juin 2023</p> <p>Sept.2022</p> <p>Tous les 3 ans</p> <p>Tous les 3 ans</p> <p>Tous les 3 ans</p> <p>Mars 2023 Déc.2021 et mars 2022</p> <p>Tous les 3 ans Tous les 3 ans</p> <p>Octobre 2023</p> <p>Juin 2021 Déc.2020 2024 Déc.23 Janv 24</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X X X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X X X</p> <p>X X</p> <p>X</p> <p>X X</p>

<p>2- Poursuite des politiques de prévention pour le bien-être au travail</p> <p>3- Accompagnement à la gestion des conduites addictives</p>	<p>-Mettre en œuvre des actions en matière hygiène, sécurité et bien-être au travail en direction de tous les agents</p> <p>-Développer la culture de la Santé Mentale dans la Fonction Publique (Circulaire fév.2022)</p> <p>-Accompagner les agents en difficulté et favoriser l'appréhension de la gestion des conduites addictives par les différents acteurs de la collectivité</p>	<p>-Action en direction des agents relative au renforcement musculaire et ce dans une démarche de prévention</p> <p>- Sensibilisation et secourisme à la Santé Mentale – - 1<sup>er</sup> secours en Santé mentale -Sensibilisation à la santé Mentale -Webinaire</p> <p>Des sessions de formation pour les agents sont mises en œuvre Formation à prévoir pour chaque nouvel agent</p>	<p>Action interne</p> <p>UNAFAM CPAM CNFPT</p> <p>Ass. Addiction France</p>		<p>Sept à juin Tous les ans</p> <p>Mai 2022 Octobre 2023 Déc.2023</p> <p>Mai 2022</p>	<p>X</p> <p>X X</p> <p>X</p>
<p><b><u>G – Accompagner les publics éloignés de l'emploi</u></b></p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des publics recrutés en contrat d'insertion -Maintenir le chantier d'insertion entretien des locaux -Créer un chantier « bien vivre mon quartier »</p> <p>Accompagner les agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi</p> <p>Accueillir des stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle</p>	<p>-Favoriser l'insertion professionnelle de ces publics, les encadrer et les former en vue de leur retour à l'emploi</p> <p>-Accompagner par la formation les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi</p> <p>-Accompagner au mieux les stagiaires en insertion professionnelle</p>	<p>Formations en lien avec les métiers exercés dans les domaines de la propreté de la voirie, des locaux communaux</p> <p>Formations en lien avec l'animation et l'entretien au sein du service scolaire</p> <p>Appréhender l'accueil de stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'insertion professionnelle et maîtriser les modalités d'un accompagnement adapté de ces publics</p>	<p>CNFPT</p> <p>CNFPT</p> <p>Association Jardins du Cœur</p>	<p>Intra</p>	<p>Tout au long du contrat</p> <p>Mai 2022</p>	<p>X</p> <p>X</p>
<p><b><u>H – Mettre en œuvre des formations dans le cadre du Compte Personnel de Formation</u></b></p> <p>Permettre aux agents d'accéder à des formations ou actions liées à un parcours professionnel personnalisé mobilisable dans le cadre du CPF</p>	<p>-Actions de formation visant à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des missions -Accompagnement à la VAE -Demandes de formation présentées par des agents peu ou pas qualifiés ayant pour objectif de suivre une</p>	<p>-Examiner les demandes formulées par les agents auprès de la collectivité (en année n pour l'année n+1) aux conditions prévues par délibération du Conseil Municipal relative à la mise en œuvre du CPF.</p>	<p>Organisme à déterminer en fonction de l'action demandée</p>			

	<p>formation relevant du socle de connaissances et de compétences tel que prévu par le code du travail (communication en français, règles de calcul, raisonnement mathématique, ...)</p> <p>-Préparation des concours et examens professionnels -Accompagnement d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, reconversion..).</p>					
--	---	--	--	--	--	--

**LEGENDE**

Les actions de formations inscrites en bleu sont celles qui ont été rajoutées après la validation du Plan de Formation

## ANNEXE 4 AU ROB VILLE : structure de la dette

### Dette par nature

Capital restant dû et taux moyen par nature



		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex/Ex Annuel)
Emprunts	<a href="#">24</a>	<a href="#">17 711 582 €</a>	<a href="#">3,28 %</a>
Dette (hors dérivés)	<a href="#">24</a>	<a href="#">17 711 582 €</a>	<a href="#">3,28 %</a>

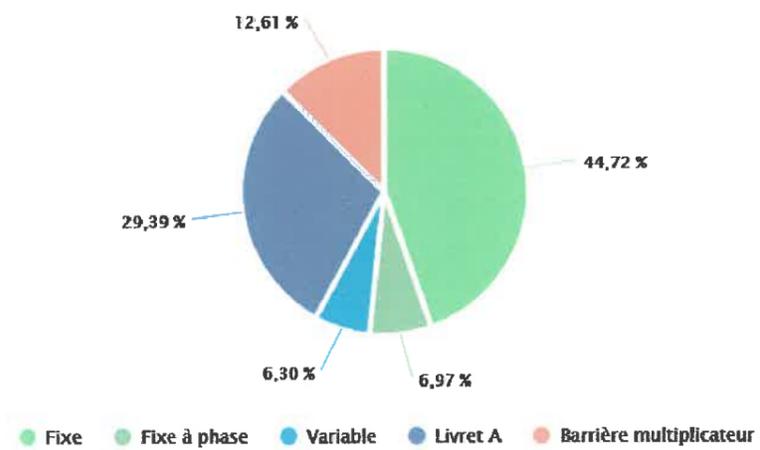
### Dette par type de risque

Dette par type de risque



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex/Ex Annuel)
Fixe	<a href="#">7 921 100,68 €</a>	<a href="#">44,72 %</a>	<a href="#">2,94 %</a>
Fixe à phase	<a href="#">1 235 098,32 €</a>	<a href="#">6,97 %</a>	<a href="#">2,36 %</a>
Variable	<a href="#">1 116 419,69 €</a>	<a href="#">6,30 %</a>	<a href="#">3,60 %</a>
Livret A	<a href="#">5 205 911,03 €</a>	<a href="#">29,39 %</a>	<a href="#">3,54 %</a>
Barrière multiplicateur	<a href="#">2 233 051,87 €</a>	<a href="#">12,61 %</a>	<a href="#">4,23 %</a>
Ensemble des risques	<a href="#">17 711 581,59 €</a>	<a href="#">100,00 %</a>	<a href="#">3,28 %</a>

Dette par type de risque



Dettes selon le charte de bonne conduite

[Accéder à l'analyse CRD](#)



Taille de la bulle = % du CRD



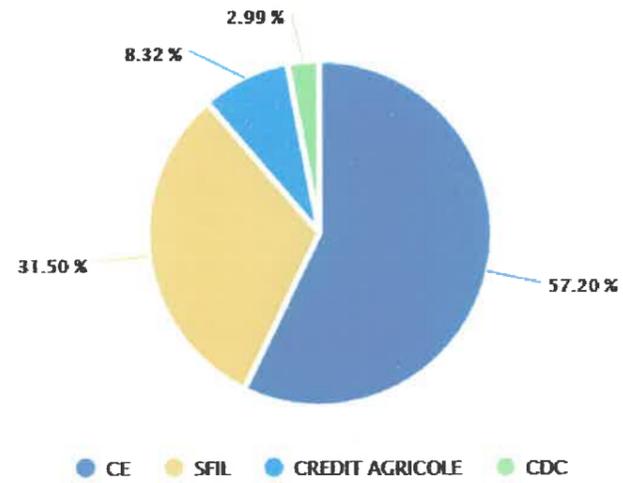
Dettes par prêteur

Répartition par prêteur



Prêteur	Capital restant dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
CAISSE D'EPARGNE	<a href="#">10 130 987,30 €</a>	<a href="#">57,20 %</a>	-
SFIL CAFFIL	<a href="#">5 578 469,09 €</a>	<a href="#">31,50 %</a>	-
CREDIT AGRICOLE	<a href="#">1 472 909,09 €</a>	<a href="#">8,32 %</a>	-
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<a href="#">529 216,11 €</a>	<a href="#">2,99 %</a>	-
Ensemble des prêteurs	<a href="#">17 711 581,59 €</a>	<a href="#">100,00 %</a>	-

Répartition par prêteur



### Dettes par année

Appréier au profil d'extinction

Dettes par année

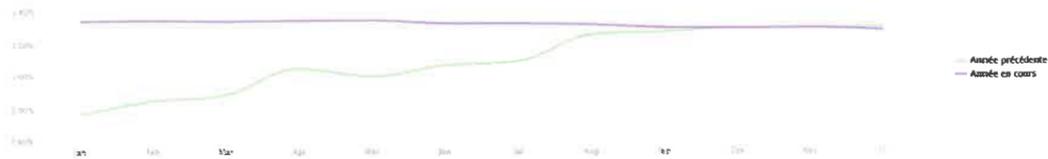
	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	18 429 633,14 €	17 118 831,27 €	15 886 436,95 €	14 638 577,01 €	13 486 805,45 €	8 254 210,49 €
Capital payé sur la période	1 415 616,89 €	1 234 599,08 €	1 192 558,70 €	1 196 109,24 €	1 220 629,09 €	881 402,25 €
Intérêts payés sur la période	520 548,29 €	552 462,15 €	486 736,45 €	458 522,95 €	442 718,05 €	282 018,36 €
Taux moyen sur la période	3,22 %	3,14 %	2,99 %	3,09 %	3,15 %	3,35 %

### Risque de taux

Évolution du risque de taux hors swap



Évolution annuelle du taux moyen (%)

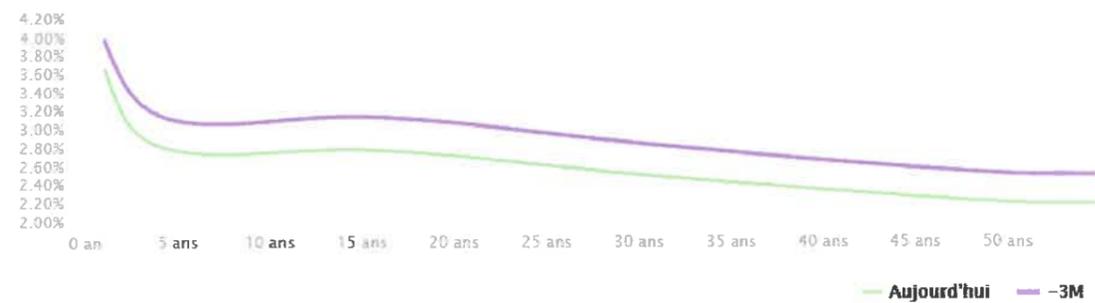


### Marché financier

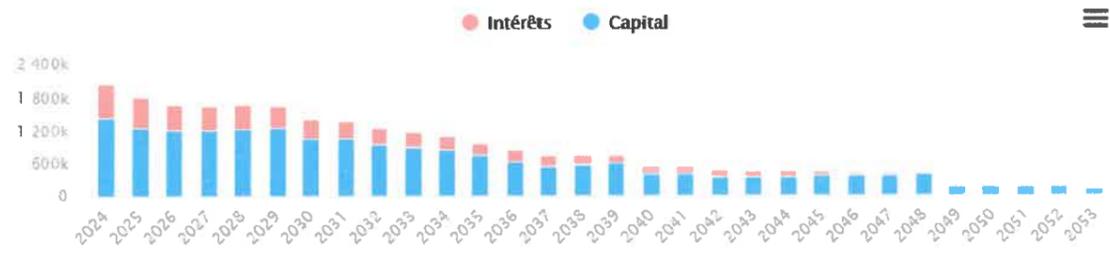
Indice

€STR	3,909 %	↔	
EONIA	3,994 %	↔	
Euribor 3 mois	3,901 %	↓	
Euribor 12 mois	3,655 %	↓	
CMS EUR 3 ans	2,867 %	↓	
CMS EUR 10 ans	2,716 %	↓	
Taux fixe 15 ans	2,934 %	↓	

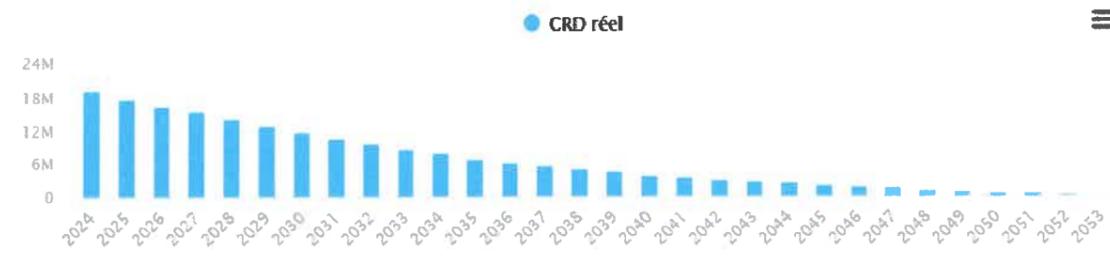
Courbe des taux



### Flux de remboursement



### Évolution du capital restant dû



### III – Budgets annexes

La collectivité compte au 1<sup>er</sup> janvier 2024 trois budgets annexes :

- Restauration
- Parkings couverts et aire de camping-car
- Centre de Santé Municipal

#### A-Budget Restauration

##### 1- Exécution du budget 2023

###### **a- Fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement 2023 atteignent 640 K€ dont 283 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement 2023 sont de 702 K€.

Elles sont réparties en deux grandes familles :

- produits des services pour 407 K€
- une participation d'équilibre de la collectivité de 291 K€.

Même si un niveau de recettes satisfaisant a été maintenu en 2023, l'équilibre de ce budget a été fragilisé par une très forte inflation sur les matières premières qu'il s'agisse des énergies ou des denrées alimentaires.

**Le fonctionnement du budget restauration va donc dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 62 K€ et un excédent (résultat antérieur compris) de 71 K€.**

###### **b-Investissement**

Les dépenses d'investissement 2023 sont à hauteur de 72 K€.

Les recettes d'investissement 2023 atteignent 21 K€. Elles proviennent du seul autofinancement. Aucun emprunt n'a été appelé.

**L'investissement du budget restauration affiche un déficit d'investissement sur l'exercice de 51 K€ et un excédent (résultat antérieur compris) de 30 K€.**

## 2- Orientations budgétaires pour 2024

La réflexion sur le système de tarification engagée en 2023 pour sensibiliser et responsabiliser les familles, tout en mettant en place des dispositifs particuliers pour les absences liées à des raisons médicales par exemple a porté ses fruits. Tout en maintenant la qualité des repas produits, il semble possible que le budget restauration scolaire 2024 puisse s'équilibrer sans dépasser les niveaux habituels d'intervention par le budget de la ville.

Le point de vigilance évoqué lors du DOB 2023 s'allège donc cette année. Il faut néanmoins le maintenir car compte tenu de la crise actuelle qui pèse fortement sur les ménages les plus fragiles, le risque d'impayés est susceptible de se renforcer.

### **a-Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 669 K€ (682 K€ au BP 2022) décomposé comme suit :

#### Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 347 K€
- Dépenses de personnel : 281 K€
- Virement à l'investissement : 0 K€
- Opérations d'ordre : 32 K€
- Charges de gestion courante : 3 K€
- Charges financières : 3 K€
- Charges exceptionnelles : 3 K€

#### Pour les recettes :

- Excédent de 2023 : 71 K€
- Produits des services : 307 K€
- Dotations et participations : 290 K€

### **b-Investissement**

La section d'investissement s'équilibrera autour de 61 K€.

## B-Budget Centre de Santé Municipal

### 1- Exécution du budget 2023

En 2023, l'activité du centre de santé a continué à évoluer. A ce jour, plus de 3000 patients ont choisi le centre de santé municipal comme médecin référent.

L'organisation du service est toujours en phase de stabilisation. Aujourd'hui, le centre dispose d'un médecin coordonnateur à temps complet, deux médecins à temps complet, un médecin à temps non complet (26,5 heures hebdo).

L'équipe administrative compte 3 agents pour 2,5 ETP pour assurer les missions d'accueil et d'administration.

Les dépenses de fonctionnement 2023 atteignent 532 K€ dont 496 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement sont à hauteur de 481 K€ parmi lesquelles les produits des services à hauteur de 281 K€.

La collectivité a perçu en 2023 une dotation exceptionnelle de 15 K€ au titre du financement des centres municipaux de santé visant à soutenir l'embauche des professionnels de santé.

**Le fonctionnement du centre de santé va donc dégager un déficit de fonctionnement sur l'exercice de 51 K€ et un excédent (résultat antérieur compris de 37 K€)**

Les dépenses d'investissement 2023 sont de 7 K€.

Les recettes d'investissement sont de 17 K€.

**L'investissement du centre de santé devrait donc dégager un excédent d'investissement sur l'exercice de 10 K€ et un excédent (résultat antérieur compris) de 62 K€.**

### 2 Orientations budgétaires pour 2024

En 2024, le travail se poursuivra pour stabiliser le fonctionnement de la structure. La fidélisation des médecins salariés reste l'enjeu majeur pour atteindre cet objectif. La Ville est attentive au maintien de sa capacité de soins.

#### **a-Fonctionnement**

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 578 K€ décomposé comme suit :

Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 18 K€.
- Dépenses de personnel : 551 K€

- Opérations d'ordre : 7 K€
- Charges financières et spécifiques : 2 K€

Pour les recettes :

- Excédent de 2023 : 37 K€
- Atténuations de charges : 0 K€
- Produits des services (recette patientèle) : 400 K€ (contre 300 K€ en 2023). Ce produit est évalué à partir du coût actuel de l'acte.
- Dotations et participations : 131 K€ dont une participation ville de 31 K€ (contre 48 K€ en 2023) et des recettes CPAM pour 100 K€

**b-Investissement**

Le budget d'investissement devrait atteindre 78 K€.

## C-Budget Parkings couverts et aire de camping-car

Les mesures prises par la collectivité pour réduire le déficit constaté sur ce budget ont produit leurs effets. Le budget parking a retrouvé son équilibre.

Les parkings couverts et en enclos sont remplis en majorité grâce à des abonnements d'usagers.

La masse salariale est contenue.

### 1- Exécution du budget 2023

#### a-Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 221 K€ dont 115 K€ concernant les dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement ont atteint 250 K€, parmi lesquelles les produits des services pour 226 K€.

**Le fonctionnement du budget parkings va donc dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 29 K € et un excédent (résultat antérieur compris) de 62 K€.**

#### b-Investissement

Les dépenses d'investissement 2023 sont de 37 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 121 K€.

**L'investissement du budget parkings va donc dégager un excédent d'investissement sur l'exercice de 83 K € et un excédent (résultat antérieur compris) de 59 K€.**

### 2- Orientations budgétaires pour 2024

L'objectif est de préserver l'équilibre de ce budget en consolidant les recettes, notamment celles en provenance des abonnements souscrits par des employeurs publics et privés au bénéfice de leurs salariés.

#### a- Fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer à hauteur de 287 K€ décomposé comme suit :

Pour les dépenses :

- Charges à caractère général : 103 K€.
- Dépenses de personnel : 115 K€
- Virement à l'investissement : 10 K€
- Opérations d'ordre : 26 K€
- Charges financières : 32 K€

Pour les recettes :

- Excédent de fonctionnement : 62 K€
- Atténuations de charges : 0 K€
- Produits des services : 216 K€
- Produits de gestion courante : 8 K€
- Produits exceptionnels : 0 K€

**b- Investissement**

La section devrait s'équilibrer à hauteur de 96 K€ :

Pour les dépenses :

- Capital de la dette : 32 K€
- Travaux et acquisitions : 64 K€

Pour les recettes :

- Excédent antérieur : 59 K€
- Opérations d'ordre : 26 K€
- Virement de la section de fonctionnement : 10 K€



# PPI AU 21 FÉVRIER 2024

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023		2024				2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses Réalisé	Recettes Réalisé	Dépenses		Recettes		Dépenses Prévu	Recettes Prévu	Dépenses Prévu	Recettes Prévu
									BP	dont Reports	BP	dont Reports				
1-AUTREC - Recettes autres que Subv		924 678.00		101 884.00		139 363.00		140 143.00				263 288.00		140 000.00		140 000.00
AMPOLI - Amendes de police		771 390.00		101 884.00		139 363.00		140 143.00				130 000.00		130 000.00		130 000.00
CESSION - Cessions		153 288.00										133 288.00		10 000.00		10 000.00
2-ACQCOU - Acquisitions courantes	4 905 976.00	78 079.00	851 383.00	24 627.00	741 212.00	10 699.00	823 154.00	23 510.00	924 027.00	199 966.00	12 083.00		783 100.00	3 580.00	783 100.00	3 580.00
ACQAUT Acquisitions autres services	2 160 525.00	73 461.00	346 750.00	20 009.00	244 315.00	10 699.00	438 788.00	23 510.00	434 472.00	55 411.00	12 083.00		348 100.00	3 580.00	348 100.00	3 580.00
ACQFON - Acquisition de terrains	196 365.00				21 363.00		25 001.00		50 001.00				50 000.00		50 000.00	
AUTMAT - Autre matériel	844 292.00	800.00	140 339.00		97 537.00	800.00	78 489.00		227 927.00	42 547.00			150 000.00		150 000.00	
CHEPTEL - Cheptel	918.00						538.00		180.00				100.00		100.00	
DOCURB - Documents urbanisme	20 000.00												10 000.00		10 000.00	
INFLOG - Logiciels informatique	238 806.00		11 148.00		19 484.00		62 174.00		46 000.00				50 000.00		50 000.00	
INFMAT - Matériel informatique	470 573.00	29 169.00	156 203.00	9 289.00	59 190.00	6 000.00	101 162.00	3 140.00	54 018.00	7 018.00	3 580.00		50 000.00	3 580.00	50 000.00	3 580.00
INTERN - Site internet	52 155.00						52 155.00									
MOBILI - Mobilier	22 747.00		1 621.00		5 437.00		2 189.00		7 500.00				3 000.00		3 000.00	
OEUART - Acquis et restaur oeuvres art	171 848.00	43 492.00	34 516.00	10 720.00	21 818.00	3 899.00	73 331.00	20 370.00	12 183.00	3 183.00	8 503.00		15 000.00		15 000.00	
PHOTEL - Matériel photocop et tél	142 821.00		2 923.00		19 486.00		43 749.00		36 663.00	2 663.00			20 000.00		20 000.00	
ACQTEC Acquisitions services techniques	2 745 451.00	4 618.00	504 633.00	4 618.00	496 897.00		384 366.00		489 555.00	144 555.00			435 000.00		435 000.00	
MATECH - Matériel et outillage technique	550 769.00	4 618.00	47 943.00	4 618.00	62 353.00		160 208.00		60 265.00	265.00			110 000.00		110 000.00	
MOBITEC - Mobilier technique	6 113.00		6 113.00													
NOEL - Guirlandes de Noel	85 428.00		23 397.00		13 407.00		3 624.00		15 000.00				15 000.00		15 000.00	
TRANSPO - Matériel de transport et grosses réparation	2 103 141.00		427 180.00		421 137.00		220 534.00		414 290.00	144 290.00			310 000.00		310 000.00	
3-TERRIT - Territoire 19 participations	379 462.00	143 399.00	121 095.00		88 519.00	9 610.00	169 848.00	104 959.00			9 610.00			9 610.00		9 610.00
SEMCON - Conv aménagement		95 349.00						95 349.00								
SEMCPA - CPA	379 462.00	48 050.00	121 095.00		88 519.00	9 610.00	169 848.00	9 610.00		9 610.00				9 610.00		9 610.00
4-TRAVINC - Travaux incontournables et ponctuels	12 942 036.00	2 621 086.00	1 245 969.00	430 164.00	893 558.00	416 117.00	1 223 319.00	306 290.00	3 083 446.00	536 198.00	479 014.00	8 036.00	1 432 000.00	106 000.00	5 063 744.00	883 501.00
AMEURB - Aménag Urbain Accessibilité	88 885.00		88 885.00													
AMESPA - Aménagement espaces verts	25 830.00		25 830.00													
BOURAV - Bd H de Bournazel	63 055.00		63 055.00													
CAMPUS - Campus universitaire	209 115.00	202 907.00	209 115.00	183 482.00		19 425.00										
CAMPUS - Campus universitaire	209 115.00	202 907.00	209 115.00	183 482.00		19 425.00										
COVILL - Action Cœur de Ville	2 336 105.00	35 593.00	39 868.00	8 750.00	111 089.00	18 093.00	324 098.00	8 750.00	952 050.00	209 366.00			100 000.00		809 000.00	
ACQCOV - Acqu terrains Cœur de Ville																
ALVERU - Rue de l'Alverge	14 500.00		12 500.00						2 000.00							
COVCERT - Concertation Cœur de Ville	18 121.00	18 093.00	11 235.00		6 886.00	18 093.00										
COVILL - Cœur de ville	5 000.00								5 000.00	5 000.00						
C19000 - Centre 19000	40 000.00								40 000.00							
ENTRVILLE - Entrées de ville	150 000.00								150 000.00							
ILMAIS - Provision pour rachat EPF : Ilôt Maison																
ILJOUV - Ilot Jouve	912 000.00						132 000.00		250 000.00						530 000.00	
LOTISXCB - Lotissement Cx de Bar Actualisation et fais	10 000.00								10 000.00							
LOTISGEND - Lotissement proxim éc gendarmerie Fais	10 000.00								10 000.00							
PALACEACH - Rachat EPF ancien Cinéma	179 000.00														179 000.00	
PALACEREC - Appel à projet reconversion Palace	27 462.00				27 462.00											
POINCARE - Av Raymond Poincaré	53 000.00								53 000.00							
PONTRIBAR - Parvis cité ponts tribunal Barrière	29 487.00						21 975.00		7 512.00	1 512.00						
QUATSEC - Projet 4 secteurs	134 144.00				63 425.00		2 061.00		68 658.00	60 258.00						
ROOSMAV - Aménagement place Maschat Roosvert	180 362.00						147 914.00		32 448.00	32 448.00						
SIGNAL - Signalétique urbaine	553 029.00	17 500.00	16 133.00	8 750.00	13 316.00		10 148.00	8 750.00	313 432.00	110 148.00			100 000.00		100 000.00	
STMARTIAL - Batiment 4-6 rue St Martial	20 000.00						10 000.00		10 000.00							
ECOLAS - Travaux dans les écoles	961 498.00	237 108.00	119 343.00	15 000.00	160 307.00	48 144.00	146 524.00	79 763.00	295 324.00	324.00	22 201.00		120 000.00	36 000.00	120 000.00	36 000.00

Dépenses d'équipement	Total de 2021 à 2026		2021 réel		2022 réel		2023		2024				2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	BP	dont Reports	BP	dont Reports	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
ECOAUZ-Ecole Auzelou	22 835.00	4 836.00			22 835.00	4 836.00										
ECOCHAGAR - Ecole Chausson garderie	73 629.00	29 055.00			57 926.00	10 854.00	15 703.00	18 201.00								
ECOCHAM -Ecole Chausson maternelle	15 116.00		4 640.00		10 476.00											
ECOCHATOI -Ecole Chausson toiture	270 000.00	15 000.00							270 000.00		15 000.00					
ECOCURD - Ecole Curie	780.00						780.00									
ECOCURP - Ecole Curie Primaire	46 534.00	5 271.00	34 329.00	1 125.00	12 205.00	4 146.00										
ECOCURTOI - Ecole Curie toiture 30 m²	5 000.00								5 000.00							
ECOCXBD - Ecole Croix de Bar fenestres et classes	57 192.00	29 453.00	56 142.00	11 309.00		18 144.00	1 050.00									
ECOLDIV - Divers écoles	240 000.00	72 000.00										120 000.00	36 000.00	120 000.00	36 000.00	
ECOLDIVBAT - Divers écoles venant de BATDIV																
ECOTURM - Ecole Turgot maternelle	15 765.00	2 566.00	15 765.00	2 566.00												
ECOTURMGAR - Ecole turgot maternelle réhabil garderie	51 576.00	27 586.00			49 774.00	10 164.00	1 802.00	12 520.00			4 902.00					
ECOTURMTH - Ecole turgot mat Menus et acoust et the	53 478.00	37 174.00					53 478.00	34 875.00			2 299.00					
ECOTURPSAN - Ecole turgot primaire réhabil sanitaires	74 035.00	14 167.00					73 711.00	14 167.00	324.00	324.00						
ECOTURTOI -Ecole Turgot toiture	20 000.00								20 000.00							
ECOVIRP - Ecole vireviale primaire	15 558.00		8 467.00		7 091.00											
FAGARENO - Rénovation école Fageardie																
<b>FACADE - Facades participation</b>	<b>489 594.00</b>		<b>70 200.00</b>		<b>70 703.00</b>		<b>18 691.00</b>		<b>110 000.00</b>			<b>110 000.00</b>		<b>110 000.00</b>		<b>110 000.00</b>
FACADE - Facades participation	489 594.00		70 200.00		70 703.00		18 691.00		110 000.00			110 000.00		110 000.00		110 000.00
<b>INCBAT - Travaux incontournables bâtiments</b>	<b>1 818 270.00</b>	<b>500 861.00</b>	<b>183 909.00</b>	<b>3 500.00</b>	<b>110 896.00</b>	<b>164 851.00</b>	<b>128 118.00</b>	<b>108 162.00</b>	<b>711 347.00</b>	<b>109 507.00</b>	<b>191 014.00</b>		<b>292 000.00</b>		<b>392 000.00</b>	<b>33 334.00</b>
AUZTERRAS - Terrasse bois salle Auzelou	65 000.00								65 000.00							
BATCTM - Bâtiment CTM (toiture, isolation et menuiserie)	451 160.00	245 001.00	6 085.00		98 321.00	12 909.00	96 345.00	97 578.00	250 409.00	569.00	134 514.00					
BATDIV - Divers batim extérieurs	525 624.00	141 480.00	135 473.00	3 500.00	10 151.00	137 980.00						190 000.00		190 000.00		
BDBRIG - Rénovation extérieure des bains douches	100 000.00	33 334.00													100 000.00	33 334.00
CCSPARQ - Parquet du CCS	160 000.00								160 000.00							
CIMCLA - Cimetière Puy St Clair	29 686.00		29 686.00													
CIMCUE - Cimetière de Cueille	10 665.00		10 665.00													
COLUMB - Columbarium	24 584.00	1 046.00			1 584.00	462.00	2 000.00	584.00	17 000.00			2 000.00		2 000.00		
DOJOKAR - Dojo salle Karaté	10 000.00								10 000.00							
REHLOG - Réhabilitations logements	2 000.00		2 000.00													
SMAC - Eclairage bâtiment SMAC	15 000.00						15 000.00									
THEATRE - Théâtre	124 551.00	80 000.00			840.00	13 500.00	14 773.00	10 000.00	108 938.00	108 938.00	56 500.00					
TRAREG - Travaux en régie à utiliser	300 000.00								100 000.00			100 000.00		100 000.00		
<b>INCVOI - Travaux incontournables voirie</b>	<b>5 668 048.00</b>	<b>991 512.00</b>	<b>188 117.00</b>	<b>19 807.00</b>	<b>341 221.00</b>	<b>19 981.00</b>	<b>358 371.00</b>	<b>42 399.00</b>	<b>680 339.00</b>	<b>17 615.00</b>	<b>62 658.00</b>	<b>8 036.00</b>	<b>710 000.00</b>	<b>70 000.00</b>	<b>3 390 000.00</b>	<b>776 667.00</b>
BASTILL - Rue de la Bastille	2 360 000.00	500 000.00													2 360 000.00	500 000.00
BDJOFF - Bd Joffre trottoirs	380 000.00	126 667.00											190 000.00	60 000.00	190 000.00	66 667.00
CATHPL - Réfection du canal artificiel place Bertaud	39 236.00		39 236.00													
CHERUR - Chemins ruraux	305 396.00	60 000.00	48 283.00	10 000.00	50 729.00	10 000.00	56 384.00	10 000.00	50 000.00		10 000.00		50 000.00	10 000.00	50 000.00	10 000.00
ECLPRENOV - Rénovation éclairage public	380 000.00								180 000.00				100 000.00		100 000.00	
ECLPUB - Réseaux électriques	144 196.00		19 241.00		51 882.00		13 073.00		20 000.00				20 000.00		20 000.00	
ECLSECPST - Modern sécur postes	30 000.00	6 372.00						6 372.00	30 000.00							
ESCALI - Escaliers	344 952.00	46 078.00			105 652.00		83 300.00	16 456.00	52 000.00		29 622.00		52 000.00		52 000.00	
GERMEAUPLU - Rue de Germain repr rés eau pluviale	23 724.00								23 724.00							
INCEND - Défense incendie	390 340.00	15 000.00							134 340.00	5 340.00	15 000.00		128 000.00		128 000.00	
LOTISOLANE - Lotissement Solane aménagement	400 000.00	200 000.00													400 000.00	200 000.00
MOULEAUPLU - Rue J Moulin repr rés eau pluviale	30 000.00								30 000.00							
RESCHAL - Etudes réseau de chaleur	20 880.00	13 344.00			7 104.00		13 776.00	5 308.00			8 036.00	8 036.00				
VALETTE - Rue du Dr Valette																
VOIDIV - Voirie	54 488.00	9 807.00	22 011.00	9 807.00	28 547.00		3 930.00									
VOINST - Installations de voirie	634 836.00	14 244.00	59 346.00		97 307.00	9 981.00	187 908.00	4 263.00	110 275.00	12 275.00			90 000.00		90 000.00	
WCGAMBAUTO - Toilettes automatiques Gambetta	80 000.00												80 000.00			

Dépenses d'équipement		Total de 2021 à 2026		Reports	2025		2026	
		Dépenses	Recettes		Dépenses Prévu	Recettes Prévu	Dépenses Prévu	Recettes Prévu
	WCGAREAUTO - Toilettes automatiques gare	50 000.00						
<b>MAIRIE - Mairie</b>		<b>763 964.00</b>	<b>426 265.00</b>					
	MAIRIANX - Mairie bat annex assain parking et parc	226 879.00	59 700.00				142 744.00	37 500.00
	MAIRIECH - Mairie Chauffage	92 913.00	75 707.00				142 744.00	37 500.00
	MAIRIEET1 - Mairie Etage 1 et Rez de Chaussée	600.00	55 269.00					
	MAIRIEET2 - Mairie Etage 2 et escalier secours	183 568.00	97 626.00					
	MAIRIEET3 - Mairie Etage 3	258 695.00	137 963.00					
	MAIRSDCO - Mairie SDP et conciergerie	1 309.00						
<b>OPAH - OPAH</b>		<b>300 000.00</b>						
	OPAH - OPAH	300 000.00			100 000.00		100 000.00	
<b>STADIV - Divers stades</b>		<b>306 557.00</b>	<b>226 840.00</b>					
	STACUERHA - Stade Cueille annex suppres vestiaires	30 000.00	59 738.00					
	STACIBECL - Stade Cible Modern éclair Grands jeux	35 542.00	21 871.00					
	STACUEECL - Stade Cueille Modern éclair Grands jeux	236 015.00	145 231.00					
	STAPOUGUI - Stade Pounot réparation toiture guichet	5 000.00						
<b>5-TRAENV - Travaux envisageables</b>		<b>16 118 598.60</b>	<b>7 110 394.00</b>	<b>514 875.00</b>	<b>1 674 000.00</b>	<b>180 000.00</b>		
<b>AIRJEUX - Remise à neuf des aires de jeux</b>		<b>195 235.00</b>	<b>62 998.00</b>	<b>5 622.00</b>				
	AIRJEUX - Remise à neuf des aires de jeux	117 433.00	31 998.00	5 622.00				
	VIRMULTSP -City stade terrain multisport Virevialle	77 802.00	31 000.00					
<b>CONTQU - Quai Continsouza (de Citéa à l'Auzelou)</b>		<b>2 262.00</b>	<b>197 316.00</b>					
	CONTQU1 - Quai Continsouza (de St Pierre à Citea)		197 316.00					
	CONTQU2 - Quai Continsouza (de Citéa à l'Auzelou)	2 262.00						
<b>MUSPAT - Musée Cité accordéon et patrimoine de la Ville</b>		<b>8 585 825.00</b>	<b>4 744 604.00</b>	<b>509 253.00</b>				
	MUSPATDEM - Musée déménagement	437 629.00	28 700.00					
	MUSPATREH - Musée Cité accordéon et patrimoine de	8 148 196.00	4 715 904.00	509 253.00				
<b>PARKIN - Parkings</b>		<b>1 017 381.00</b>			<b>1 000 000.00</b>			
	PARHOP - Acqu Fonc. Constr. futur parking hôpital	1 000 000.00			1 000 000.00			
	PARPOI -Parking av R Poincaré	10 500.00						
	PARROU - Parking Pas Roulant	6 881.00						
	PARROUSEC - Parking Pas Roulant Mise en sécurité							
<b>REHCRD - Réhabilit CRD</b>		<b>25 557.00</b>						
	REHCRD - Réhabilit CRD	25 557.00						
<b>ROOSMA - Aménagement places Roosevelt Maschat</b>		<b>4 283 033.60</b>	<b>1 345 063.00</b>					
	DEMHOPI - Démolition bâtiment hospital et pignon	250 000.00						
	ROOSMA - Aménagement place Maschat Roosevelt	4 033 033.60	1 345 063.00					
<b>SOUILH - Quartier de Souilhac Abords tour</b>		<b>828 949.00</b>	<b>189 200.00</b>		<b>674 000.00</b>	<b>180 000.00</b>		
	SOULIAIS - Liaison douce tour Souilhac à giratoire	423 000.00	100 000.00		400 000.00	100 000.00		
	SOUTOUR - Abords tour de Souilhac	405 949.00	89 200.00		274 000.00	80 000.00		
<b>STAPOU - Stade Pounot</b>		<b>1 132 789.00</b>	<b>560 000.00</b>					
	STAPOU - Stade Pounot	1 132 789.00	560 000.00					
<b>STATIONNEM - Stationnement</b>		<b>47 567.00</b>	<b>11 213.00</b>					
	HORODAT - Horodateurs	47 567.00	11 213.00					
<b>Total général</b>		<b>34 346 072.60</b>	<b>10 877 636.00</b>	<b>22 911.00</b>	<b>3 889 100.00</b>	<b>439 190.00</b>	<b>5 846 844.00</b>	<b>1 036 691.00</b>
<b>Solde (D-R)</b>		<b>23 468 436.60</b>			<b>3 449 910</b>		<b>4 810 153</b>	